



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







I

Zugya

BIBLIOTHÈQUE

"Les Fortines"

83

BO - CHANTILLY



BIB. DOM.  
LAVAL. S. J.

# MERCURE.

*Par le Sieur du F . . .*

F E V R I E R 17 12.



A P A R I S,

Chez DANIEL JOLLET, au Livre  
Royal, au bout du Pont S. Michel  
du côté du Palais.

PIERRE RIBOU, à l'Image S. Louis,  
sur le Quay des Augustins.

GILLES LAMESLE, à l'entrée de la rue  
du Foin, du côté de la rue  
Saint Jacques.

*Avec Approbation, & Privilège du Roi.*

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
PRESS



# MERCURE

DE FEVRIER.

*MORT DE MONSEIGNEUR  
le Dauphin & de Madame  
la Dauphine.*



Us ne sont plus ;  
le Dauphin n'a  
pû survivre à son  
Epouse ; il n'a pû sup-  
porter la perte , com-

a ij

# M O R T

ment pourrions - nous  
supporter la nostre. Tou-  
te la France est muette  
& consternée si sa dou-  
leur ne va pas jusqu'au  
desespoir. Quelle res-  
source de consolation  
faut-il qu'elle ait trouvée  
dans son Roy? Cette ima-  
ge de ses vertus nous est  
donc enlevée ; que d'af-  
flictions depuis un tems.  
Nous nous sommes atti-  
ré des coups si terribles ;  
mais le Ciel a épuisé sur

*de Monseigneur, &c.*

nous toute la colere. Ouy  
sans doute, sa main s'est  
lassée à force de nous  
chastier; elle va se repo-  
ser pour long-temps.

Madame la Dauphine  
Marie Adelaide de Savoye,  
mourut à Versailles le 12.  
de ce mois en sa vingt-  
sixième année.

Monseigneur le Dau-  
phin, Louis de France,  
mourut à Marly le 18. en  
la trentième année de son  
âge, estant né le 6. Aoust  
1682.

M O R T  
M E M O I R E S  
*sur ces deux morts.*

Le Vendredy 12. Février  
1712. Marie-Adelaïde de  
Savoie , Epouse de Mon-  
seigneur Louis , Dauphin  
de France , mourut après  
avoir receu les Sacrements  
le jour précédent avec une  
parfaite resignation aux vo-  
lontez de Dieu & de grands  
sentiments de pieté. Sitost  
qu'elle fut décedée ce mes-  
me jour 12. Février à huit  
heures & demie du soir , le  
Roy se retira à Marly où

*de Monseigneur, &c.*

l'on transporta Monseigneur le Dauphin malade le Samedi 13. Février à sept heures du matin. La mort d'une Epouse qui luy estoit si chere rendit la maladie mortelle; il expira le Jeudy 18. du mesme mois.

Parlons d'abord de ce qui se passa au premier de ces deux funestes événements. Ce ne furent que cris & que larmes dans tout le Chasteau de Versailles. On peigna la Princesse, on la coëffa en linge uni avec des rubans noirs

## M O R T

& blancs, & en cet estat elle fut exposée au public tout le Samedi suivant.

Le Samedi 13. au soir fort tard, elle fut ensevelie & mise dans son cercueil par Madame la Duchesse du Lude, & Madame la Marquise de Mailly, celle-là tenant la teste, celle-cy les pieds.

Elle resta tout le Dimanche sur son lit dans son cercueil sans aucun appareil que six cierges, parce qu'on préparoit dans la chambre d'auprès son lit

*de Monseigneur, &c.*

de parade où elle fut mise  
le Lundy 15. & exposée au  
public,

Le Jetidy 18. Monsei-  
gneur le Dauphin n'ayant  
fait paroistre d'autre in-  
quietude pendant toute la  
nuit précédente que celle  
de parvenir au moment au-  
quel il pourroit entendre la  
Messe & recevoir le Saint  
Sacrement, son inquietude  
cessa quand il eut satisfait à  
ces deux devoirs, il mourut  
(après avoir recom-  
mandé son ame à Dieu, &  
l'avoir ptie de conserver

## M O R T

long temps la personne sacrée du Roy, pour l'intérêt de ses peuples, à huit heures & demie du matin. Le Roy se retira dans le penultième Pavillon de Marly à gauche, & dès que Monseigneur le Dauphin put estre enseveli, on l'apporta à Versailles, & on le mit dans le mesme lit de parade avec Madame la Dauphine. Les deux grilles de Versailles estoient tendues de noir sans écussons. Toutes les arcades du vestibule, le grand escalier,

*de Monseigneur, &c.*

la premiere Salle des Gardes & tout l'appartement de Madame la Dauphine estoient tendus jusqu'au plafond : deux bandes d'Escussions regnoient depuis les dehors de la Cour jusques à la Chambre où le Prince & la Princesse estoient exposez.

Un concours infini de peuple, vint pendant tout le temps que les corps du Prince & de la Princesse furent exposez, & passoit au travers du Salon, par la Galerie, jusques à une

## M O R T

barriere qu'on avoit faite pour ne donner passage que par l'autre Salle des Gardes, & cela dura jus- qu'au Mardy à midy, qua- tre Peres de la Mission, quatre Peres Fouillants, & quatre Peres Recollets, avoient veillé jour & nuit autour du lit de parade, & sur les cinq heures du soir du Mardy 23. Mon- seigneur le Duc d'Orleans qui avoit esté Mercredi 17. donner l'eau beniste au Corps de Madame la Dau- phine, deyant conduire la pompe

de Monseigneur, &c.  
pompe funebre, vint en  
donner avant la levée des  
corps du Prince & de la  
Princesse. Messeigneurs les  
Evesques ayant aussi donné  
de l'eau benite sur les corps  
du Prince & de la Prin-  
cesse, Monseigneur l'Eves-  
que de Senlis, accompagné  
de Messeigneurs les Eves-  
ques de Montauban, de  
Tournay, & d'Autun, des  
Aumosniers, du Curé de  
la Paroisse de Versailles en  
surplis & en étole, ayant  
entonné *Exultabunt*, plu-  
sieurs Peres de la Mission,  
Février 1712. A

# M O R T

commencerent à chanter  
le *Miserere*. Monseigneur  
le Duc d'Orleans, Mon-  
sieur le Marquis de Dan-  
geau, Chevalier d'Hon-  
neur, Monsieur le Ma-  
récchal de Tessé, premier  
Ecuyer, les Dames d'Hon-  
neur, & les Dames du  
Palais qui estoient dans  
la Chambre où la Princesse  
estoit morte, s'avancerent  
dans celle du lit de parade:  
sçavoir, Madame la Du-  
chesse du Lude, & Mad-  
ame la Comtesse de Mailly,  
Dames d'Honneur; les Da-

*de Monseigneur, &c.*  
mes du Palais, Mesdames  
la Marquise de Dangeant,  
de Roucy de Nogaret, d'O,  
de Mongon, de Levy, d'A-  
strées, ayant à leur teste  
Madame la Grande Du-  
chesse, Madame la Prin-  
cesse de Conty, Madame  
la Duchesse de Vendôme,  
& Mademoiselle de la Ro-  
che-sur-Yon. Toutes ces  
Dames suivoient les corps  
du Prince & de la Princés-  
se, portez par dix Gardes  
du Corps à chaque cer-  
cueil, & deux à chaque  
quaisse, où estoient ren-

A ij

## M O R T

fermées les entrailles ; lorsqu'ils furent sur l'escalier , la Musique entonna un *De profundis* en faux bourdon , qui dura à peu près le temps que les deux cercueils & les deux quaiſſes furent poſez dans le Char funebre ; les Gardes Françoises & Suiffes eſtoient ſous les armes , alors on commença à défilér en cet ordre. Premièrement :

Cent Pauvres habillez d'une cape grife & claire , pliſſée , qui leur deſcendoit juſqu'aux pieds , avec un

*de Monseigneur, &c.*

ecocluchon & une ceinture,  
ayant chacun un flambeau  
à la main. Une Compagnie  
des Gardes du Corps; cent  
vingt Mousquetaires, soi-  
xante de chaque Compag-  
nie, suivis de celles des  
Gendarmes & Chevaux-  
Legers, après lesquels sui-  
voient les Carosses de deuil,  
de Messieurs les Officiers,  
de Monseigneur le Duc  
d'Orleans, ceux de Mon-  
seigneur le Dauphin, & de  
Madame la Dauphine, sui-  
vis de leurs Valets de pied;  
tous ces Carosses estoient à  
huit chevaux. A iij.

# M O R T

Premier Carrosse de Madame  
me la Dauphine.

*S. A. S. Madame la Duchesse.*

*Madame la Duchesse de  
Lude, Dame d'Honneur.*

*Madame la Duchesse d'Har-  
cour.*

*Madame la Duchesse de  
Duras.*

*Madame la Marquise de  
Roussy, Dame du Palais.*

*Madame la Marquise de  
Mailly, Dame du Palais.*

*Madame la Marquise de  
Laigle, Dame d'Honneur de  
Madame la Duchesse.*

de Monseigneur, E<sup>c</sup>e.

Second Carosse.

S. A. S. Madame la Duchesse de Vendosme.

Madame la Duchesse d'Elzévir.

Madame la Princesse de Chimay.

Madame de Nogaret.

Madame de Monsoreau.

Madame la Marquise de Brassac, Dame d'Honneur de Madame de Vendosme.

Troisième Carosse.

S. A. S. Mademoiselle de Condi.

Madame la Duchesse de Sully.

A iiij

# M O R T

Madame la Duchesse de  
la Ferté.

Madame la Marquise de  
Nangy.

Madame la Marquise de  
la Vrillière.

Madame la Marquise de  
Listenay.

Quatrième Carolle.

S. A. S. Mademoiselle de la  
Roche sur Yon.

Madame la Comtesse d'Ég-  
mont.

Madame la Princesse de  
Talmont.

Madame de Clermont.

Madame la Marquise de  
Polignac.

*de Monseigneur, &c.*

*Madame la Marquise de  
la Vrilliere.*

*Madame la Marquise de  
Chambouard.*

*Cinquième Carosse.*

*Madame la Grand-Du-  
chesse seule dans le fond avec  
Madame la Comtesse de Mail-  
ly.*

**Et ensuite suivirent les Pa-  
ges de Monseigneur le  
Dauphin & de Madame la  
Dauphine. Le Carosse en-  
suite de Monseigneur le  
Duc d'Orleans, où il estoit  
seul dans le fond, avec  
Monsieur le Marquis de**

## M O R T

la Face son premier Capitaine des Gardes, & Monsieur le Comte d'Estampes second Capitaine des Gardes. Dans les autres Carasses de la suite, estoient Messieurs d'Armentieres, de Simiane, de Marivat. Tous ces équipages & corteges furent suivis des Pages du Roy avec les livrées du Roy sans détail, ayant tous un flambeau à la main, aussi bien que Messieurs les Mousquetaires, Gendarmes, Chevaux Legers, qui tous avoient leur ba-

*de Monseigneur, &c.*

bit d'ordonnance, à la teste  
de ce défilé, les carrosses  
dans lesquels estoient Mr  
l'Evêque de Senlis, pre-  
mier Aumosnier de Mada-  
me la Dauphine, Mr l'E-  
vesque de Tournay, Mr  
l'Evêque de saint Omer,  
Mr l'Evêque de Montau-  
ban, & Mr l'Evêque d'Au-  
tun, au milieu Mr le Curé  
de Versailles en Estole d'un  
costé, le Pere de la Rue &  
le Pere Martineau, celui-  
là Confesseur de Madame  
la Dauphine, celui-cy de  
Monseigneur le Dauphin.

## M O R T

de l'autre costé: ensuite parurent les quatre Heraulds d'armes avec le Roy d'armes à leur teste. Le Char estoit accompagné de quatre Aumosniers en rochet, manteau & bonnet carré, sous quatre à cheval, tenants chacun un des quatre coins du poële, ce Char estoit attelé de huit chevaux caparagonez. Les Recollets de Versailles accompagnèrent le convoy jusqu'à l'avenüe. Il entra dans Paris à deux heures & demie après minuit, toute

de Monseigneur, &c.  
la rue saint Honoré, où les  
Feuillants, les Capucins,  
les Quinze-vingts, saint  
Honoré, firent leurs Prie-  
res avec chacun leur Cler-  
gé, ayant leurs Croix &  
leurs chandeliers, se pre-  
senterent au passage pour  
chanter un *De profundis*.  
Sitost qu'on apperceut de  
saint Denys les premiers  
flambeaux, l'on sonna un  
bourdon durant un quart  
d'heure pour signal à tou-  
tes les Eglises de saint De-  
nys, Collegiales, Parois-  
ses & Communautéz

## M O R T

d'hommes pour se préparer à aller au devant avec les Religieux de saint Denys. Tout le Clergé des autres Eglises s'estant rendu dans celle de l'Abbaye, on sonna une seconde fois un bourdon seul, pour se préparer à partir. On avoit commence à dire des basses Messes dès quatre heures du matin, dans les Chapelles du Chevet, Chevet c'est la partie haute de l'Eglise de saint Denys, derrière le chœur, & le lieu où seront exposez pendant

de Monseigneur, &c.

quarante jours les corps du Prince & de la Princesse, tout le cortège paroissoit s'approcher, le Clergé de saint Denys, ayant les Religieux à leur teste, en formerent un considerable, & allerent au devant du convoi jusques à la porte de Paris, qui estoit tendue avec deux rangées d'Escussions, aussi bien que la premiere porte d'entrée sur le parvis. Le Convoi ayant joint, ils entonnerent le *Libera*. Tout défila sur la place où estoient plu-

## M O R T

seurs, Compagnies des Gardes Françaises & Suisses, sous les armes; les pauvres entrèrent dans l'Eglise avec leurs flambeaux. Monsieur de Dreux, & Monsieur Desgranges, firent disposer les sieges & les carreaux dans le Chœur pour les Dames.

Monseigneur le Duc d'Orleans, Monsieur le Marquis de Dangeau, & Monsieur le Maréchal de Tessé, s'allèrent placer d'abord au Chœur; enfin le Clergé & les Religieux estant

*de Monseigneur, &c.*

estant entrés, le Char estant arrivé devant la porte de l'Eglise, Mr. l'Evêque de Sens en chape & en mitre, le Prieur de Saint Denis en chape, accompagné de deux Religieux en Dalmatiques, attendirent que les deux cercueils fussent apportés sur deux tables l'un auprès de l'autre, placés au milieu, sous la plateforme à l'entrée pour commencer leurs Harangues.

Ces deux harangues finies, Madame la grande Duchesse estant revenue

*Février 1712.*

B

## M O R T

du Chœur au lieu où elles se firent pour représenter auprès de Madame la Dauphine, on avoit mis sur les cercueils de plomb enfermés dans un cercueil de bois de chesne, & couverts d'un velours croisé d'une moire d'argent, à travers lequel passaient trois anneaux de chaque côté, un poëlle noir avec une Croix herminée, tout le poëlle bordé d'hermine de la hauteur de dix pouces, & par dessus ce poëlle une autre de drap d'or avec les

*de Monseigneur, &c.*

Ecussions brodez de Monseigneur le Dauphin, auxquelles estoient jointes les Armes de Madame la Dauphine sans brisures, n'y ayant que celles de Savoye qui sont de gueules à une Croix d'argent, ainsi qu'elles paroissent alternativement dans les Ecus de velours, chargez d'Ecussions qui regnoient autour du Chœur jusqu'à l'Autel, celles de Monseigneur le Dauphin seuls, alternativement jointes à celles de Madame la Dauphine. En-

B ij

## M O R T.

suite on avança dans le Chœur, les Gardes du corps eurent ordre du Maître des cérémonies, de prendre le corps de Madame la Dauphine le premier, pour le porter sur une estrade de trois degrez qui estoit dans le Chœur, & celui de Monseigneur le Dauphin, lesquels estant placez sur deux tables, le poëlle de drap d'or seulement estendu dessus; cinq douzaines de cierges autour, surmonté d'un dais en l'air. le *Miserere* achevé, on chanta le

de Monseigneur, &c.

Subvenite, Kyrie eleison, Pa-  
-ter noster, pendant quoy  
Mr l'Evesque de Senlis jet-  
-ta l'eau beniste autour, en-  
-consa, & le Pere Prieur en-  
-suite, & Mr de Senlis ayant  
-fini l'Absolution, ce qui  
-conduisit jusqu'à sept heu-  
-res trois quarts; on s'alla  
-reposer une demi-heure,  
-après laquelle Mr de Sen-  
-lis vint commencer la  
-grand'Messe qui dura jus-  
-ques à neuf heures trois  
-quarts.

## M O R T

Les cœurs de Monseigneur le Dauphin, & de Madame la Dauphine, furent portez au Val de Grace le Vendredy au soir. Ils y arriverent à minuit.

En attendant un détail de cette cérémonie voicy le Discours que fit Madame l'Abbesse du Val de Grace en les recevant.

*Discours de Madame l'Abbesse  
du Val de Grace.*

C'est, Monseigneur, dans les sentiments d'une

*de Monseigneur. &c.*

vive douleur, avec un profond respect, & une parfaite reconnoissance, que nous recevons les Coeurs de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine, que le Roy nous fait l'honneur de nous confier. Ce grand Prince, & cette grande Princeesse faisoient le bonheur de la Cour, & l'esperance des Peuples par leurs augustes qualitez, & s'estoient attiré l'estime de nostre grand Monarque par leurs héroïques vertus, puisque le

# M O R T.

Ciel n'a point exaucé nos  
prieres en leur rendant une  
santé si précieuse à la Fran-  
ce, & qu'il les a voulu pri-  
ver d'une couronne tempo-  
relle, nous allons, Monsei-  
gneur, redoubler nos vœux  
pour leur en obtenir une  
éternelle.



M. le Dauphin étoit le vingt-unième Dauphin de la Maison de France, depuis la cession du Dauphiné par Humbert dernier Dauphin de Viennois, en 1349. lequel Humbert se voyant veuf & sans enfans, disposa de ses Etats en faveur des fils aînez & presomptifs heritiers de la Couronne de France, à la charge & condition qu'ils en porteroient le

*Fév. 1712.*

C

## 26 MERCURE

nom & les armes ; & le premier qui a porté cette qualité a été Charles de France, fils du Roy Jean, qui lui succeda à la couronne en 1364. sous le nom de Charles V. De ces vingt & un Dauphins il y en a eu neuf qui ont été Rois, les douze autres étant morts sans être parvenus à la couronne. Ceux qui ont été Rois ont été Charles cinq, Charles

six, Charles sept, Loüis onze, Charles huit, Henry second, François second, Loüis treize, & Loüis quatorze. Il y a eu neuf Dauphins mariez étant Dauphins, & dix Dauphines, parce que Louis onze a été marié deux fois étant Dauphin. Sa premiere femme, Marguerite d'Escoffe, mourut Dauphine; & la seconde, Charlotte de Savoye, devint

C ij

## 28 MERCURE

Reine. De ces dix Dau-  
phines il n'y en a eu que  
cinq de Reines : sça-  
voir, Jeanne de Bour-  
bon, femme du Roy  
Charles cinq; Marie  
d'Anjou, femme du Roy  
Charles sept; Charlotte  
de Savoye, seconde  
femme du Roy Louis  
onze; Catherine de Me-  
dicis, femme du Roy  
Henry second; & Ma-  
rie Stuart, femme du  
Roy François second.

Cette triste mort de M. le Dauphin fait que M. le Duc de Bretagne devient le vingt-deuxième Dauphin. Il est très-singulier de voir qu'en dix mois & quatre jours nous voyons trois Dauphins: sçavoir, Loüis cinq, Dauphin de Viennois, mort le 14. Avril 1711. pere de Loüis six, aussi Dauphin de Viennois, qui vient de mourir, connu ci-de-

## 36 MERCURE

vant sous le titre de Duc de Bourgogne, & aussi pere de M. le Duc de Bretagne, à present Dauphin au lieu de M. son pere. Les dix Dauphines qu'il y a eu font; une de la Maison de Bourbon, une de Bourgogne, deux de Baviere, une d'Anjou, deux de Stuart, une de Medici, & deux de Savoye, la dernière desquelles est celle qui vient de

mourir, Marie - Ade-  
 layde de Savoye, fille  
 de Victor-Amé, second  
 du nom, Duc de Sa-  
 voye, & de Dame Anne  
 d'Orleans, fille de Phi-  
 lippe de France, Duc  
 d'Orleans, Frere uni-  
 que du Roy, & d'Hen-  
 ristte - Anne, d'Angle-  
 terre, sa premiere fem-  
 me. Cette Dame meurt  
 à vingt - six ans, deux  
 mois & cinq jours, étant  
 née le 6. Octobre 1685.

## 32 MERCURE

& après quatorze ans, deux mois & cinq jours de mariage, la celebration s'étant faite à Versailles le 6. Octobre 1697. Elle a eut trois enfans: ſçavoir, deux Ducs de Bretagne, & un Duc d'Anjou. Le premier est mort âgé de neuf mois & dix-neuf jours, le 13. Avril 1705. le ſecond à preſent vivant, est M. le Dauphin, & le troiſième, qui est M. le Duc

d'Anjou, vit aussi.

Cette Dame étoit d'une des plus anciennes Maisons souveraines de l'Europe, puisque la Maison de Savoye est sortie de celle de Saxe, & elle a commencé à régner en Sayoye il y a sept siècles, en vingt-trois génératiōs & trente-quatre Princes, qui se sont succedez les uns aux autres avec tant de bonheur, que lorsque

## 34 MERCURE

quelqu'un est mort sans enfans , la couronne n'est jamais passé à un degré plus éloigné, que du frere ou du petit neveu au grand oncle.

Le premier qui a commencé à regner en Savoye a été Berold , en l'an 1000. Il étoit issu de Vvitichind le Grand , Duc de Saxe , & de lui est descenduë toute la Maison de Savoye , qui a donné de grands hom-

mes. Amé sept fut élu  
Pape au Concile de Bâle  
contre le Pape Eugene  
quatre en 1439. sous le  
nom de Felix cinq. Eu-  
gene quatre étant mort,  
& Nicolas cinq ayant  
été élu, Felix se demit  
du Pontificat, à la priere  
du Roy de France, pour  
donner la paix à l'Egli-  
se, se contentant de la  
qualité de Doyen du  
Sacré College, qu'il  
garda jusques à la mort,

## 36 MERCURE

arrivée en 1451.

Ils portent la qualité de Rois de Cypre, par la donation qui leur a été faite par Charlotte, Reine de Cypre, fille & heritiere de Jean second du nom, Roy de Cypre. Cette Reine fut mariée deux fois : la premiete, à Jean Prince de Portugal ; 2<sup>o</sup>, à Louïs de Savoie, Comte de Geneve, frere d'Amedée neuvième du nom, Duc de

Savoie , desquels elle n'eut point de posterité. Le Roy Jean , son pere , étant mort sans enfans mâles legitimes , le Royaume lui échut : mais il lui fut disputé par Jacques de Cypre , son frere naturel , qui s'empara du Royaume , avec l'assistance du Soudan d'Egypte , & de Marc Cornaro , Gentilhomme Venitien , qui lui fit épouser sa fille ,

## 38 MERCURE

& qui fut adoptée par la Seigneurie de Venise, qui lui constitua une grande dot. Jacques étant mort à trente-trois ans, laissa sa femme enceinte, & la déclara son héritière en cas qu'elle survêquît au fruit qu'elle portoit. Elle accoucha d'un fils, qui mourut deux ans après : ainsi elle demeura Reine de Cypre, avec la protection de la République

de Venise, à laquelle elle abandonna le gouvernement de l'Etat, lui faisant don de la couronne, se retirant à Venise, où elle passa le reste de ses jours.

Tout ceci se passa au préjudice de la Reine Charlotte, qui fut contrainte de se retirer à Rome où elle mourut pensionnaire du Pape, & voyant qu'elle ne pouvoit rentrer dans ses

## 40 MERCURE

Etats, elle fit don de son Royaume en présence du Pape & des Cardinaux à Amedée neuvième, Duc de Savoie, son beau-frere, & à ses successeurs. Sous le pontificat du Pape Clement 7. lorsqu'il couronna l'Empereur Charles cinq à Boulogne, cette donation fut examinée en presence du Pape & de l'Empereur, qui adjugerent ce Royaume  
aux

**GALANT.** 49  
aux Ducs de Savoye :  
mais Selim Empereur  
des Turcs termina le  
differend du Duc de Sa-  
voye & des Venitiens ,  
s'étant emparé de ce  
Royaume en 1571.

Leurs alliances sont  
très-considerables , tant  
par les femmes qu'ils  
ont données , en ayant  
eu trois de la Maison de  
France , trois de celle  
d'Orleans , quatre de  
Bourbon , trois de Bour-

*Fév.* 1712.

**D**

## 42 MERCURE

gogne, une de Berry & quantité d'autres de Maisons très-illustres.

Ils ont donné une femme à Louis le Gros Roy de France, une à Rodolphe Duc de Sotabe, Empereur; une à Alfonse premier, Roy de Portugal, une à Andronic Paleologue Empereur de Constantinople, une à Louis d'Anjou Roy de Naples & de Sicile, une à Federic

d'Arragon Roy de Naples ; une Reine de Portugal de nos jours, femme de Pierre Roy de Portugal ; une au Roy Louis onze, Roi de France ; une à Charles d'Orleans, Comte d'Angoulême, qui a été Louise de Savoie, mere du Roi de France François premier. Ce ne seroit jamais fait, s'il faloit particulariser toutes leurs alliances ; ce

Dij

## 44 M E R C U R E

qui ne se pourroit faire  
qu'en faisant la Genea-  
logie de cette Maison.

Pour la succession des  
Dauphins de la Maison  
de France , on les peut  
voir dans la Carte que  
Monsieur Chevillard,  
Genealogiste du Roi &  
Historiographe de Fran-  
ce , en a donnée au pu-  
blic en 1700.



## MORTS.

Messire Louis de la Vergne Montenart de Tressan, Abbé de Bonneval, & Evêque du Mans, y mourut le 27. Janvier, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il fut fait Maître de la Chapelle & de l'Oratoire de feu Monsieur, eut l'Abbaïe de Quarrente & de

## 46 MERCURE

saint Lidiguer. Le Roi le nomma à l'Evêché de Vabre, & lui donna le Prieuré de Cassan. Monsieur le fit son premier Aumônier, & lui donna l'Abbaie de Bonneval. Il fut transféré de l'Evêché de Vabre à celui du Mans, dont il a rempli le siege durant quarante ans & quatre mois. Il étoit de l'ancienne Maison de la Vergne de Tressent.

## GALANT. 47

établie depuis cinq cent ans dans la Province de Languedoc. Son frere aîné étoit Jeremie de la Vergne, Marquis de Tressan, Maréchal de Camp des Armées du Roi, qui a laissé de Dame Marguerite de Beon plusieurs enfans, dont l'aîné est François de la Vergne, Marquis de Tressan, ci-devant premier Guidon des Gardes de la Garde du

## 28 MERCURE

Roi, qui a épouſé Dame  
Louiſe-Magdelaine de  
Brulard. Le ſecond,  
Louis de la Vergne de  
Treſſan, premier Au-  
mônier de Son Alteſſe  
Royale Monſeigneur le  
Duc d'Orleans, Comte  
de Lion, Abbé de Lepo,  
Il reſte encore un frere  
& une ſœur vivans de  
M. l'Evêque du Mans:  
à ſçavoir, Alfonſe de la  
Vergne de Treſſan,  
Comte de Lion, Maî-  
tre

ère du Chœur de saint  
Jean : & Dame Elifa-  
beth de la Vergne de  
Tressan, épouse de Mes-  
sire Charles Comte de  
la Motte Houdancourt,  
Lieutenant general des  
armées du Roi, Gou-  
verneur de Bergue saint  
Vinoc.

François d'Aligre,  
Abbé de S. Jacques, est  
mort le 21. Janvier.

M. l'Abbé de S. Jac-  
ques étoit fils & petit-

*Feu.* 1712.

E

50. MERCURE  
fils des Chanceliers de  
France d'Aligre.

Il étoit frere de M.  
d'Aligre, père du Pro-  
sident à Mortier d'au-  
jourd'hui, frere aussi de  
Madame de Vertamont,  
mere du premier Presi-  
dent du Grand Conseil,  
& depuis remariée au  
Maréchal d'Estrade ; il  
étoit frere aussi de Ma-  
dame la Duchesse de  
Luines, troisième fem-  
me de M. le Duc de

GALANT. 51

Luines & de Madame de Manneville, depuis remariée à Monsieur le Marquis de Verderonne, il étoit frere de M. l'Abbé de saint Riquier, il étoit Abbé de saint Jacques de Provins, cette Abbaye est de l'ordre de sainte Genevieve, il étoit retiré quand son pere fut élevé à la dignité de Garde des sceaux en 1674. il resta auprès de lui jusqu'à sa mort;

E ij

## 52 MERCURE

qui arriva en 79. & son  
pere expiré il retourna  
dans la solitude, où il  
est mort en odeur de  
sainteté, il n'avoit jamais  
voulu accepter que sept  
mil livres de rente, des-  
quelles il donnoit cinq  
aux pauvres, ne vivant  
que de legümes cuites à  
l'eau & au sel, il est mort  
âgé de 90. ans, il étoit le  
seul en France qui eût  
encore un benefice de la  
nomination de Louis

XIII. en sorte qu'on peut dire à présent que Louis XIV. a nommé de son regne à tous les benefices de son Royaume.

Dame Nicolle de Bellois, épouse de Messire Jacques-Antoine de Hennin-Lietard, Marquis de S. Phal, ci-devant Mestre de Camp de Cavalerie, & Sous-Lieutenant des Gendarmes Bourguignons, mourut le 24. Février

E iij

1712. en sa 27. année,  
laissant posterité.

La maison du Bellois  
est une des plus confide-  
rables de Picardie, les  
Marquis de Francier  
sont les aînez de cette  
maison. La mere de cet-  
te Dame étoit de la mai-  
son de la Fite, sœur du  
Marquis de Pelpport, &  
aîné de cette maison,  
Maréchal de Camp des  
Armées du Roy.

Damoiselle Louise.

Armande Hurault de  
Vibraye , mourut sans  
alliance le 26. Janvier ,  
en sa 20. année.

Monfieur le Marquis  
de Vibraye , Lieutenant  
general des Armées du  
Roy, & commandant à  
saint Malo & dans la  
Bretagne est pere de cet-  
te Damoiselle. Le Chan-  
celier de Chiverni étoit  
de la maison de Hurault,  
Madame la Marquise de  
Vibraye s'appelle Julie

E iij

# 56 MERCURE

de Castellan, d'Adho-  
mart de Monteil de Gri-  
gnan, fille de Monsieur  
le Comte de Grignant,  
Chevalier des Ordres  
du Roy, & Lieutenant  
General, Commandant  
en Provence, & d'Anne  
Dangene de Rambouil-  
let, sœur de Madame la  
Duchesse de Montau-  
fier.

Dame Renée François-  
se de Canone, épouse de  
M. Claude - Alexandre

Seguier, Chevalier, & auparavant veuve de M. Jacques du Boulet, Chevalier, Seigneur de Terrameny, Capitaine du Vol pour les champs de l'équipage du Roy, mourut le 27. Janvier.

La maison de Seguier originaire de Gascogne est une des plus anciennes de la Robe, elle a donné un Chancelier, & plusieurs Présidens aux Mortiers au Parlement.

## 58 MERCURE

de Paris, l'un desquels fit décider sous le regne du feu Roy, que les Présidens à Mortiers au Parlement de Paris auroient le pas & la préseance sur les premiers Présidens de tous les Parlemens du Royaume.

M. Philippe de Bassan, Chevalier Seigneur de Richecrou, mourut le 27. Janvier.

M. Jean Armand Fumée, Seigneur des Ro-

ehés, S. Quentin, Abbé  
de Conques, Figeac &  
S. Genous, mourut le 30.  
Janvier, âgé de 82. ans.

La mere de cet Abbé  
étoit de l'ancienne mai-  
son de Bonœuil en Poi-  
tou, elle épousa en se-  
condes nôces le Marquis  
de Crussol, frere d'un  
Duc d'Uzez. La maison  
de Fumée originaire de  
Tours tire son origine  
d'Adam Fumée, Sei-  
gneur des Roches, Gar-

60 MERCURE  
de des Sceaux de France  
sous les Rois Louis XI.  
& Charles VIII.

M. Charles-Nicolas  
Comte d'Hautefort,  
Maréchal des Camps &  
Armées du Roy, Lieute-  
nant de la seconde com-  
pagnie des Mousquetai-  
res de sa Majesté, mou-  
rut le 2. Février 1712.  
laissant posterité de Da-  
me N. de Creil.

La mere de ce Comte  
étoit de l'illustre maison

de Bayeux. La maison d'Hautefort est une des plus considérables du Périgord, elle a donné beaucoup de Généraux d'Armées & des Chevaliers de l'Ordre; les deux premiers Ecuyers de la feuë Reine étoient les Chefs de cette maison, le Marquis de S. Chamant, Enseigne des Gardes du Corps du Roy, est frere de feu Monsieur le Comte d'Hautefort.

## 62 MERCURE

Dame Geneviève de Saleux, veuve de M. Augustin de Louvencourt, Maître des Comptes, mourut le 3. Fevrier.

Dame Marie Magdelaine de Vaux, veuve de M. François de Damas, Chevalier, Marquis d'Antezi, Mestre de camp d'un Regiment de Cavalerie entretenu pour le service de S. M. mourut le 3. Fevrier.

Le Marquis d'Antezy,

Maréchal de Camp des Armées du Roy, Commandant à Huningue, qui a épousé la soeur du Marquis de Monperoux, Lieutenant general des Armées du Roy, Mestre de Camp general de la Cavalerie de France, étoit frere du mari de cette Dame. La maison de Damas est une des plus grandes & des plus anciennes du Royaume, les Ducs de Pontevaux

## 64 MERCURE

& les Marquis de Thyange, étoient les Chefs de cette illustre maison, Mesdames les Duchesses de Nevers & de Seforce, qui sont en vie, sont de la Branche de Thyange.

Dame Elizabeth Charlotte Jaime, épouse de M. Estienne de l'Estang, Chevalier Seigneur de la Valette, Chevalier de l'Ordre militaire de S. Louis, Commandant

pour

GALANT. 65

pour le Roy sur la  
Meuse, mourut le 4.  
Fevrier.

M. Louis de Pardaillan,  
Marquis de Gondrin,  
Ménin de Monseigneur  
le Dauphin, Brigadier  
des armées du Roy &  
Colonel du Regiment  
de Gondrin, mourut à  
Versailles le 5. Fevrier,  
âgé de 23. ans.

*Cet article merite bien  
qu'on en parle plus ample-  
ment le mois prochain.*

Feu. 1712.

F

## 66 MERCURE

Dame Marie d'Aide,  
veuve de M. Jean Fran-  
çois, Comte de Lam-  
bertie, mourut le 9. Fe-  
vrier.

La maison de Lam-  
bertie est une des plus  
anciennes & des plus  
considerables de la Lor-  
raine.

M. Joseph de Miane  
Ponponne, Chevalier de  
l'Ordre militaire de S.  
Louis, Gouverneur de  
Fécamp, Major du

Regiment de Lionnois,  
mourut le 15. Février.

M. le President de  
Mesmes fut installé pre-  
mier President le 15. Fé-  
vrier.

La maison de Mesmes  
tire son origine du Châ-  
teau & terre de Mesmes,  
dans le Diocèse de Ba-  
zas. Elle tire son ori-  
gine d'Ecosse, & s'é-  
tablit en Guienne sous  
le Regne de Philippe  
Auguste, on voit en 1279.

## 68 MERCURE

un Henry de Mesmes qui rend hommage de sa Terre à la Vicomtesse de Marsan, cette maison a été dans l'épée durant quatre siècles. Jean Jacques de Mesmes, premier du nom, qui épousa Nicole Hannequin, est le premier qui soit entré dans la Robe, où elle a possédé les plus grandes & les plus éminentes charges, cette maison a donné plusieurs Pleni-

potentiaires & Ambassadeurs, & Officiers de l'Ordre, qui ont tous brillé par leur mérite & leur grande capacité, & qui ont toujours servi de protecteurs aux gens de lettres, elle est alliée aux maisons les plus considerables du Royaume, comme celle de Montluc, Clermont, d'Amboise, Lusignan, S. Gelais, Rochoire & autres. Le pere de Mon-

## 70 MERCURE

sieur le premier President étoit Jacques de Mesmes, troisième du nom, President aux Mortiers, & Prevôt & Maître des Ceremonies de l'Ordre.

M. le Peletier de Vileneuve, Conseiller au Parlement, qui avoit eu l'agrément de la Charge de President de M. de Mesmes, y fut reçu le 17. Février.

M. de Gourgues

**GALANT.** Si  
d'Aunay, Maître des  
Requêtes, a épousé Da-  
moiselle N. Aubourg,  
fille de M. Aubourg,  
Marquis de Boury, Gat-  
de des Rolles.

La maison de Gour-  
gue est une des plus an-  
ciennes du Parlement de  
Bordeaux, à qui elle a  
donné un Président; il  
y a eu un Dominique de  
Gourgue, qui pour se  
vanger des mauvais trai-  
temens qu'il avoit reçus

## 72 MERCURE

des Espagnols , ayant  
été pris prisonnier de  
guerre dans les guerres  
d'Italie , arma un vais-  
seau à ses dépens & fut  
dans la Florite au détroit  
de sainte Heleine , reprit  
un fort nommé Carle-  
forte , du nom de Char-  
les IX. qui regnoit alors,  
& qui avoit été bâti par  
Jean Ribaud , qui luy  
avoit donné le nom de  
ce Prince , qui en avoit  
été chassé par les Espa-  
gnols ,

## GALANT. 73

gnols, il ravagea tout le Pays, & les chassa de tout ce Royaume.

N. Thiercelin Marquis de Brosse épousa le 8. Fevrier N. Rouillé, fille de M. Louis Roslin Rouillé Maître des Requêtes.

La maison de Thiercelin est une ancienne & illustre maison, quelques-uns disent qu'elle tire son origine des anciens Comtes de Thou.

Fév. 1712.

G

## 74 M E R C U R E

louze; elle a toujours tenu rang considerable & a toujours été alliée aux plus grandes maisons du Royaume. La grande mere du Marquis de Brosse étoit de la maison de Montmorancy, Madame la Marquise de Brosse, mere du jeune époux, étoit du nom de Thiercelin comme son mari, & étoit heritiere de la branche des Marquis de Sayeuse, établie

dans le Diocèse de Chartres.



Sur la Mort de M. le Dauphin, & de Madame la Dauphine.

*Quel coup vient d'accabler la France !*

*Le Ciel qui nous faisoit de l'espoir le plus doux,*

*D'un double trait de son courroux*

*Nous a ravi notre espérance.*

Gij

# 76 MERCURE

Loüis ! Adelaïde ! ah  
mortelles douleurs !

Hélas que nous perdons  
de vertus & de  
charmes,

Que nous allons verser  
de pleurs.

Grand Dieu ! vous qui  
causez nos larmes,

Lorsque sensible à nos sou-  
hairs,

Vous vouliez vous mon-  
trer nôtre Dieu tu-  
telaire,

Nous ne meritions pas de  
si rares bienfaits :

Mais par quels horribles  
forfaits

Meritons-nous tant de  
colere ?

Mais quoy le coup af-  
freux qui nous a  
confondus

Va-t-il mettre le comble  
à nôtre ingratitude ?

Et même Ciel enfin qui  
nous tient abattus ,

Nous conserve au milieu  
d'une épreuve si rude

La source de tant de ver-  
tus.

Non il n'est point d'ame  
assez noire

Pour oublier ainsi le plus  
grand des bienfaits.

Qu'il puisse aussi long-  
temps regner sur ses  
sujets,

Qu'il doit regner dans  
leur memoire.

Vous, peuples, jouissez  
en paix

Et de ses jours, et de  
sa gloire:

Mais ne vous consolez  
jamais.

La place de Garde du Cabinet des Médailles du Roy, vacante par la mort de M. Oudinet, arrivée à Versailles le 12. Avril, a été remplie par M. Simon pensionnaire de l'Academie des Inscriptions, & à l'égard de la pension de M. Oudinet elle a été donnée à M. Moreau de Mautour Auditeur des Comptes, associé de cette Academie, Sa Majesté l'ayant ho-

## 80 MERCURE

noré de son choix & de sa nomination, ensuite d'une élection à laquelle avoit présidé M. l'Evêque de Strasbourg, & où suivant le reglement de l'Academie, on avoit élu & présenté trois sujets à choisir.

### MARIAGE.

Le 21. Janvier 1712.  
Louïs Duplessis Chastillon, Colonel de Provence, & Brigadier des Armées du Roy, a épousé

**GALANT. &**

Anne Neyret de la Ravoye, fille de feu M. de la Ravoye, Grand Audiancier de France, & Tresorier general de la marine, & de Varice de Vallieres.

Le Marquis Duplessis Chastillon est fils de feu Jacques Duplessis Chastillon, Marquis dudit lieu, & de Nonant, & de Jeanne Marie de Fradet de S. Aoust, fille de feu Jean de Fradet de Saint

## 82 MERCURE

Aouſt , Maréchal des  
Camps & Armées du  
Roy , & Lieutenant gé-  
neral de l'artillerie de  
France, & de Jeanne Ma-  
rie de S. Gelais de Luſi-  
gnan, & ſœur d'Armand  
Antoine de Fradet de S.  
Août, Brigadier & Lieu-  
tenant general pour le  
Roy dans la Province de  
Berry.

La maifon Dupleſſis  
Chaſtillon eſt une des  
plus anciennes maifons

de la province du Maine, comme il paroît premièrement par un vieux titre de mil trente-quatre, qui fait mention d'un Grimoult Duplessis Chastillon, Seigneur dudit lieu.

Et par un autre titre de l'année 1274. il paroît une transaction faite entre les Seigneurs de Mayenne, & le Seigneur Duplessis Chastillon; & depuis ce temps, la filiation s'est continuée avec

## 84 MERCURE

de grandes alliances ,  
comme de Beaumont le  
Vicomte, d'Avaugour,  
de Villevignes, du Bel-  
lay, d'O, de la Flotte, &  
plusieurs autres.

J'ai vû entre plusieurs  
manuscrits anciens des  
lettres écrites par le Roy  
Charles IX. & Henry  
III. à un Duplessis Cha-  
stillon, en voici une de  
Charles IX. en lui en-  
voyant l'Ordre de Saint  
Michel, qui en ce tems-

là tenoit lieu de l'Ordre  
du S. Esprit, institué  
depuis par Henry III.

*Monsieur Duplessis Chas-  
tillon, pour vos vaillances &  
merites, vous avez été choisi  
& élu par l'assemblée des Che-  
valiers, Freres & Compa-  
gnons de l'Ordre Monsieur  
S. Michel, pour être associé  
à ladite Compagnie, pour la-  
quelle élection vous notifier,  
& vous presenter de ma part  
le Collier dudit Ordre, si vous  
l'avez agréable, j'envoie pre-  
sentement memoire & pou-*

## 86 MERCURE

voir à mon Cousin le Duc de Montpencier, vous priant vous rendre devers lui pour cet effet, & être content d'accepter l'honneur que la Compagnie vous desire faire, qui sera pour augmenter de plus en plus l'affection & bonne volonté que je vous porte, & vous donner occasion de persévérer en la dévotion que vous avez de me faire service, ainsi que vous fera plus à plain entendre de ma part mondit Cousin, auquel je vous prie d'ajouter sur ce autant de foy que vous feriez à moy-même,

priant Dieu, Monsieur Duplessis Chastillon, vous avoir en sa garde. Ecrit à S. Germain en Laye le 21 Février 1574.  
Signé, Charles, & plus bas, Pinart.

En voici une autre écrite de la main d'Henry III. que j'ai mise ici parce qu'elle contient un fait historique.

Monsieur Duplessis Chastillon, il n'est pas comme j'estime que vous n'avez bien sçû à cette heure, comme mon

## 88 MERCURE

frere le Duc d'Alençon, que  
j'ai toujours aimé d'une affe-  
ction plus que fraternelle,  
s'est separé d'auprès de moy par  
la sollicitation, & mauvais  
conseil de ceux qui sont éleveZ  
en armes contre nôtre autorité,  
s'étant retiré à Dreux, où il  
fait contenance d'assembler  
quelques troupes, de quoy vous  
pouvez penser combien je por-  
te de regret, tant pour l'amour  
singulier dont je lui suis con-  
joint, que pour connoître bien  
ne pouvoir advenir d'un si  
nouvel accident que tout ac-  
croissement de maux sur mon  
peuple.

peuple, qui avoit plus de besoin de veoir arrêter le cours de ceux desquels il n'étoit si que trop affligé, selon que jusques à hui, je pense avoir autant mis de peine que de travail que pouvoit faire un bon Prince amateur du repos & union de tous ses Sujets, & pourceque en un tel nouveau mal, & pour m'aider à y pourvoir & remédier, ainsi que j'en ai une bonne volonté, j'ai besoin de l'assistance de ma noblesse, & de ceux dont je me suis promis toute loyauté & fidélité, du nombre desquels

Fév. 1712.

H

je vous tiens & estime. J'ay  
 pensé vous écrire ce mot de  
 lettre, pour vous dire que si  
 vous fustes jamais touché du  
 desir de vous voir en occa-  
 sion, à laquelle vous me puis-  
 siez faire paroître votre  
 droite affection au bien de  
 mon service, vous devez  
 penser qu'elle se presente au-  
 jourd'hui, au moyen de quoy  
 je vous écris, Monsieur Du-  
 plessis Chastillon, que incon-  
 tinent la presente receüe, vous  
 regardiez à vous mettre en  
 ordre, pour me venir trouver  
 avec bonne compagnie de vos

# GALANTY

amis & du meilleur équipage d'armes & chevaux & aptitude que vous pourrez, afin de me faire à ce besoin le service que je me suis toujours promis de votre loyauté & fidélité, à quoy satisfaisant, outre que ce sera acte digne d'un gentil-homme d'honneur tel que vous vous estes toujours fait connoître, vous vous pouvez assurer que je vous en sauray perpétuellement bon gré, & que je le reconnoîtray envers vous selon que les occasions s'en pourront offrir, prians Dieu, M.

H ij

## 92 MERCURE

Dupleffis Chastillon, qu'il  
vous ait en sa sainte garde &  
scellé à Paris le 22. jour de  
Septembre 1575. Signé, Henry,  
& plus bas, Signé, Brullart.

On donnera le mois  
prochain des détails sur  
les morts de M. de Ca-  
tinat, M. de Magnac,  
M. de Signelay, & au-  
tres.

*TRADUCTION  
nouvelle, & explication  
de l'Office de la Vierge.*

**C**ette traduction est également propre aux personnes éclairées, & intelligible à ceux qui ont plus de piété que de pénétration ; & c'est ce qui étoit difficile dans plusieurs endroits tirez du

# 94 MERCURE

Cantique des Cantiques.

Ce Livre se vend à Paris, chez Louis Guerin, rue saint Jacques, & l'image saint Thomas d'Aquin, vis-à-vis la rue des Mathurins.



Depuis que l'illustre M. Duverney, si célèbre par sa profonde connoissance de l'Anatomie, nous a donné son Traité de l'oreille, plusieurs habiles Anatomistes, Médecins & Physiciens de France, d'Allemagne, d'Italie & de Hollande, ont produit d'excellens ouvrages sur le même sujet, sans avoir cependant entièrement épuisé cette matière, ni même

## 96 MERCURE

s'être bien accordez sur  
ses parties, & sur leur  
usage. C'est ce qui a  
porté M. Parent à join-  
dre ce qu'il a vû de ses  
yeux, & ce qu'il a tiré  
de ses reflexions aux dé-  
couvertes de ces sça-  
vants, en faveur du pu-  
blic; coment il a fait le  
mois précédent, à l'égard  
de la circulation du sang  
des animaux, & de leur  
respiration, & par le  
même motif.

## LES MERVEILLES

*de l'oreille tirées de l'anatomie comparée, & des propriétés du bruit & des sons.*

**J**E ne m'arresteray pas à parler icy de l'oreille extérieure, dont la structure & l'usage paroissent aux yeux de tout le monde. Car on voit assez que ce n'est qu'une espece de cornet mis à l'entrée de l'oreille intérieure pour rassembler le bruit & les sons, pour les fortifier & les introduire dedans; ce qui se confirme

*Février 1712.*

**I**

## 98 MERCURE

en ce que les animaux qui en sont privez, ou à qui on les a coupées, entendent moins clair que les autres; & que ceux au contraire qui les ont plus grandes, entendent le mieux; ou que ceux encore qui ont le plus besoin d'entendre, ont les plus grandes oreilles. A l'égard de la figure applatie & repliée des oreilles des hommes, on voit encore que la Nature ne les a ainsi disposées, qu'afin qu'elles parussent moins au dehors, & qu'ils en ful-

sent moins embarrassés, & elle les a ostées aux oiseaux, & principalement aux poissons, parce qu'elles les empêcheroient de voler & de nager; ce qui leur apporteroit plus de dommage que d'utilité. Au reste la direction dont la peau interne des oreilles est frappée par le bruit & les sons, fait appercevoir le costé d'où ils viennent, à cause des ramifications du nerf dur auditif, & du second vertébral qui s'y répandent. Et c'est pour cela

que cette partie est si fine, & si sensible dans les oiseaux qui ont l'ouye fort subtile, & mesme si grande dans les oiseaux nocturnes, comme les Chouettes & les Hiboux. La difference de temps ou de force dont une oreille est frappée plustost, ou plus fort que l'autre, contribuë encore beaucoup à faire appercevoir de quel costé vient le bruit. A l'égard des poissons, & des Tortuës, & autres animaux aquatiques qui ont l'entrée de l'oreille fermée d'une

membrane , la premiere cause de distinction n'a point lieu chez eux.

2. Quant à l'oreille interieure je suppose qu'on regarde de front celle d'un homme , comme par exemple , la droite , lorsqu'il est dans sa situation naturelle , & je remarque d'abord une espece de canal fait en entonnoir un peu tortueux , qui va en s'étrecissant & en baissant un peu du derriere vers le devant de la teste , se terminer entre la base du crane & l'ex-

## 102 MÉR CURIE

trémité inférieure de l'os des tempes à une portion du crane appelée la Roche, laquelle contient le reste de l'oreille que nous appellons intérieure, & qui est composée de quatre chambres ou cavitez, de plusieurs chassis, & d'autres parties dont on va faire le détail. Le fond de cet entonnoir aboutit sous une direction un peu inclinée à une espece de chassis que j'appelle extérieur, ou grand chassis, parce qu'il est transparent, & qu'on

peut y arriver immédiatement de dehors. On l'appelle la membrane du tambour, du nom de la première chambre intérieure qu'il ferme, qui a été nommée le tambour, comme on va le dire. Ce chassis est enchassé dans une portion d'anneau osseux qui représente environ les  $\frac{2}{3}$  d'un cercle entier, lequel est collé fortement à l'entrée du trou du crâne qui communique du dehors à l'oreille intérieure, de telle sorte qu'il a ses deux cor-

nes tournées en haut , & en cet endroit où cet anneau est defectueux , le grand chassis est collé immédiatement à l'os de la teste.

3. Cette premiere chambre interieure qui est fermée par le grand chassis , ressemble assez à la quaisse d'un tambour veu par le devant , aussi l'appelle-t-on encore souvent la quaisse ; elle a cependant une espece de cul de sac ou sac-aveugle appelé sinus supérieur , qui s'étend en mon-

tant du haut de la quaiſſe vers le derriere de la teſte, ſur la main gauche, & dont la longueur excede meſme un peu toute celle de cette chambre; & tant la quaiſſe que ſon cul de ſac ſont tapiſſez d'une membrane fort liſſe, quoy que dans l'homme, le ſinge, le bœuf, &c. ces parties ſoient remplies d'un nombre innombrable d'éminences & de ſoſſettes, pareilles à celles que l'on voit dans l'intérieur de l'oreille extérieure des chiens,

## 106 MERCURIE

des chats & autres animaux : ce qui ne sert pas peu à multiplier & conserver les ébranlemens de l'air contenu dans cette chambre & dans son cul de sac ; comme on le dira cy-après, & comme chacun peut le remarquer par le retentissement qui se produit lorsqu'on jette une pierre dans le puits d'une carrière.

4. On trouve vers le haut de la quaiſſe , & sur la droite une eſpece de canal appellé Aqueduc. Quoy qu'il ne ſerve qu'à

conduire de l'air, ſçavoir de l'oreille dans la bouche; quand il eſt trop dilaté dans l'oreille par la chaleur du ſang; & au contraire à en faire entrer de la bouche dans l'oreille quand celui de l'oreille eſt trop condensé par le froid extérieur, le tout pour empêcher le grand chaffis d'eſtre offeñsé par le reſſort de l'air intérieur ou extérieur.

5. On voit encore en face & au fond de la quaiſſe deux autres fenestres fermées chacune d'un chaffis

particulier, de mesme nature que le premier, dont l'inferieure qui tire un peu sur la droite est ronde, d'où elle a tiré son nom, de mesme que son chassis. La superieure qui est plus vers la gauche & au dessus de la ronde, est de figure ovale, d'où elle a aussi pris son nom. Elle est couchée en travers & en descendant un peu de droite à gauche, & fermée d'un troisieme chassis de mesme figure & de mesme nom qu'elle.

6. Cette derniere fenest-

tre communique dans une seconde cavité ou chambre appelée la Voute qui est située directement derrière la quaiſſe du côté du cerveau. La Voute a tiré son nom de sa figure arrondie par le haut ; elle est un peu plus petite que la quaiſſe, unie & tapissée de même qu'elle. On la nomme encore le Vestibule, parce qu'elle est située entre deux autres cavitez, dont l'une qui est à droite, se nomme la Coquille, ou le limaçon ; & l'autre qui est à gauche,

## 110 MERCURE

a esté nommée le labyrinthe avec lesquelles elle communique par des portes toutes ouvertes, estant à peu près au mesme niveau que la quaisse & que ces deux dernieres cavitez. A l'égard de la fenestre ronde, elle fait la communication de la quaisse avec la coquille, dont on donnera la description incessamment, de mesme que du labyrinthe, & son chassis n'est qu'une continuation de la membrane de la quaisse, de mesme que le chassis ovale.

7. Quant aux autres parties qui se trouvent dans la premiere chambre, outre le cul de sac, l'aqueduc, le grand chassis, le rond, & l'ovale, dont on vient de parler, on voit sur le milieu du grand chassis, & comme en face un premier osselet, dont la figure a quelque rapport à celle d'un marteau, ou plustost d'un gond, & qu'on a nommé le marteau; mais qui a encore beaucoup plus de rapport à la jambe d'un homme, qu'on auroit cou-

## 112 MERCURE

pécé sous le genoüil, & qui seroit collée contre ce chassis, dans un sens renversé, ou de haut en bas; en sorte que le talon fust appliqué contre son bord supérieur, & le gras de la jambe sur le chassis, le bout de la jambe finissant au milieu de cette membrane; ainsi ce marteau où cette jambe est veüe comme par derrière, & un peu panchée sur la gauche, par l'œil qu'on suppose toujours situé au devant de l'oreille. Le bout de cet osselet

osselet qu'on peut regarder comme le bout du pied, est arrondi, & contient deux éminences & une petite cavité; il est tourné vers le dedans de la quaiſſe, & va s'implanter sur la tette d'un second osselet appelé l'enclume, par rapport au premier. La figure de ce second os, ressemble assez à celle d'une grosse dent à deux fourchons, qui les auroit un peu écartez l'un de l'autre, & inégaux en longueur. La tette de cette enclume

*Février 1712.*      K

## 114 MERCURIE

ou dent, a aussi une éminence ronde, qui se loge dans la cavité de celle du marteau, & deux cavitez pour loger reciproquement les éminences rondes du bout du marteau, afin que ces deux os tiennent plus fortement attachez & articulez l'un à l'autre par leurs ligamens, & par la membrane commune qui les enveloppe. La plus petite des deux jambes de la dent va s'appuyer dans un angle du bas & du devant de la quaisse du co-

**GALANT.** 115  
sté gauche , où elle est at-  
tachée mobilement dans  
une petite cavité par un  
ligament particulier au  
dessous du cul de sac. La  
plus grande jambe qui est  
un peu contournée par le  
bout , va s'articuler avec  
un troisième osselet nom-  
mé l'estrier, fait comme un  
triangle isoscele , dont la  
pointe ou sommet est joint  
avec le bout de cette jam-  
be par un quatrième os ,  
beaucoup plus petit que les  
trois premiers , & de la fi-  
gure d'une lentille, ou plus.

K ij

toit d'une menisque qui leur sert comme de rotule ou de genoüil. La base de ce triangle qui est un peu plus grosse que les deux costez, est collée au chassis ovale, ou troisiéme chassis, en telle sorte que ce chassis la deborde tant soit peu tout autour. L'enclume, la lentille, & l'estrier sont articulés entr'eux par des ligamens particuliers, à l'entrée du cul de sac, & chacun recouverts de la membrane de la quaisse, qui est si fine, & si adhe-

rente aux os, que dans les sujets un peu déseichez, elle fuit presque la veüe. Cela n'empesche pas qu'elle ne paroisse avec le microscope parsemée d'une infinité de vaisseaux sanguins & nerveux, comme tous les autres periostes, pour servir à la nourriture de ces os; elle sert encore à les couvrir contre les injures de l'air, à fortifier les jambes de l'estrier, dont elle couvre manifestement l'aire, & enfin à recevoir & faire sentir les impressions du bruit.

8. Les trois osselets, le marteau, l'enclume, & l'estrier sont remuez par trois muscles, dont le plus grand qui part du fond, & du haut de la quaiſſe un peu à droite, la traverse de derriere en devant, & vient s'attacher au milieu de la jambe du marteau, de sorte qu'en tirant cette jambe, il l'amaine avec le grand chassis un peu en dedans, ce qui le tend, & le rend mesme un peu concave du costé de dehors, à peu près comme un entonnoir à poudre

CALANT. 119  
fort évasé. On l'appelle  
le muscle long ; on pour-  
roit le nommer encore le  
grand adducteur du chas-  
sis extérieur. Un second  
muscle beaucoup plus  
court, qui vient de dehors  
la quaiſſe, du costé droit,  
la perce dans sa partie su-  
périeure, va s'attacher pro-  
che du talon du marteau,  
à une petite éminence qui  
est en cet endroit, laquelle  
il tire & serre contre la pa-  
roy extérieure de la quaiſſe  
en l'appuyant sur une pa-  
reille éminence de cette

## 120 MERCURIE

partie ; par ce moyen il retire le marteau , & tout le chassis en mesme temps vers le dehors de la quaisse , & mesme l'enclume avec l'estrier , à cause de la liaison de l'enclume avec l'estrier & le marteau ; au moyen de quoy il restablit toutes ces parties dans leur estat naturel lorsqu'elles en ont esté ostées. Ainsi on peut le regarder comme le modérateur des deux autres muscles. Le troisiéme , & dernier muscle est attaché à leste ou pointe de l'estrier ,

l'estrier, & part d'une petite cavité de la quaiſſe ſituée ſur la gauche de l'estrier, mais fort proche & un peu derrière ; en forte que toute ſon action eſt de retirer l'estrier vers le fond de la quaiſſe, & de l'enfoncer par ce moyen dans le trou ovale, en le renverſant tant ſoit peu du côté gauche, ce qui tend ſa membrane par deux raiſons à la fois. Mais en meſme temps ce muſcle de l'estrier tire l'enclume & le marteau vers le fond de la

*Février 1712.*

L

quaisse, ce qui bande aussi le grand chassis. Ainsi ce chassis peut estre tendu par deux muscles independamment l'un de l'autre. Mais quand le muscle long agit, quoyque l'estrier soit poussé un peu par sa pointe, sçavoir par le bout de la longue branche de la dent. Cependant le chassis ovale n'est pas considerablement tendu pour cela, comme quand tous deux agissent de concert, à cause de l'articulation de l'enclume avec le marteau & l'étrier.

9. Outre ces trois muscles, l'enclume & le marteau sont encore comme suspendus par un ligament ou muscle fourchu, attaché par son tronc à la partie gauche & supérieure de la quaiſſe au deſſus de ces deux os ; & par ſes deux branches à la teſte du marteau, & à celle de l'enclume, il ſert à tenir ces deux os en ſituation & unis entre eux, & ſuppléé à la delicateſſe de leurs ligamens communs.

10. Enfin il y a un filet

L ij

124 **MERCURIE**  
de nerf de la cinquième  
paire fort sensible qui en-  
trant de dehors dans la  
quaisse avec le muscle mo-  
derateur, passe par derriè-  
re le milieu du grand chas-  
sis sur lequel il est couché  
en croisant la jambe du  
marteau, & de là continuë  
son chemin vers le costé  
gauche & inferieur de la  
quaisse, pour s'aller joindre  
au nerf dur auditif. Il sert  
à soustenir le grand chassis  
contre l'effort du bruit, &  
à en appercevoir les im-  
pressions & les varietez.

Les branches du tronc de ce mesme nerf se respan-  
dent dans les muscles du  
marteau & de l'estrier, &  
dans la membrane de la  
quaisse, ce qu'on doit bien  
remarquer.

II. Le chassis rond n'a  
aucun muscle qui le rende;  
aussi n'en a-t-il pas besoin,  
comme on le verra cy-  
après. La coquille qu'il fer-  
me du costé de la quaisse,  
est un double canal osseux  
contourné en limaçon,  
creusé dans la substance  
mesme de la roche, dont la

## 126 MERCURE

base ou gros bout regarde le cerveau , & dont la pointe est tournée vers la quaiſſe , ou vers l'œil du ſpectateur. Ce canal devient double par le moyen d'une lame oſſeuſe tres-greſſe, qui le diviſe en deux parties dans toute ſa longueur , l'une ſupérieure & l'autre inférieure , en formant comme le bas d'une vis , autour du noyau de ce limaçon. On voit quelques limaçons dans les cabinets des curieux , dont la coquille a de même un

double canal tout semblable. Ce canal est chanfréné intérieurement d'une renneuse ou fente qui regne tout le long du bord extérieur de cette lame avec laquelle elle est jointe par une membrane très-déliée, semblable aux précédentes, laquelle tapisse tout ce double canal en dedans. Cette membrane est au reste tellement adhérente à l'arête de cette lame ou pas de vis & au canal, qu'une partie de ce double canal n'a point de com-

## 128. MERCURIE

munication avec l'autre ; si ce n'est au plus par la pointe du limaçon ; mais un des deux canaux du limaçon aboutit au chassis ou trou rond , & l'autre va se rendre à la voute par une ouverture contiguë à ce trou rond. Il y a un rameau de la partie molle du nerf auditif ou septième paire ; qui passant par la base du limaçon se répand dans sa membrane en une infinité de petits rameaux, par autant de petits trous qui ne sont gueres visibles.

qu'avec un b<sup>o</sup> microscope.

12. Le labyrinthe contient trois canaux osseux, à peu près semicirculaires, qui s'implantent sur le costé gauche de la voute dans laquelle ils s'ouvrent par cinq embouchûres seulement, & non pas par six, parce qu'il y en a une qui est commune à deux canaux. Les sommets de ces canaux ou arcades regardent le derriere de la teste, & leurs embouchûres le devant ; de sorte qu'ils se presentent à l'œil du spec-

130 **MERCVRE**  
tateur dans une situation  
presque tout-à-fait cou-  
chée & renversée vers la  
gauche. Ils sont tapissés  
en dedans d'une membra-  
ne ou perioste aussi tres-  
fin, comme tous les au-  
tres os de l'oreille, dans  
lequel perioste se distri-  
buent cinq branches du  
mesme nerf auditif, par  
les cinq embouchûres des  
trois canaux, sçavoir une  
dans la membrane de cha-  
que canal où elle se rami-  
fie & se perd en une infi-  
nité de branches, avec au-

GALANT. 131  
tant de branches d'arteres  
& de veines.

13. Voila en verité bien  
des merveilles renfermées  
dans un bien petit espace,  
trois chambres, un vesti-  
bule, un cul de sac, un  
aqueduc, quatre chassis, 4.  
osselets, 3. muscles, un li-  
gament ou muscle fourchu  
un nerf, un double canal  
spiral avec sa lame & son  
nerf, trois canaux semicir-  
culaires, avec cinq bran-  
ches de nerfs : le tout re-  
couvert d'une membrane  
où se perdent une infinité

## 132 MERCURE

de rameaux d'arteres , de veines , & de nerfs , sans compter les anfractuosités de la premiere chambre , & de son cul de sac ; ni toute la structure de l'oreille exterieure , & de son entonnoir ; c'est à dire que la Nature employe au moins trente parties considerables pour la perfection de l'oüye , elle qui n'en employe qu'environ le tiers , pour celle de la veuë ; ce qui suffit pour faire juger de quelle importance est l'oüye à l'homme , & que

ce sens ne cede en rien à celui de la veuë s'il ne la surpasse pas. Il ne reste plus maintenant que de faire voir que la Nature n'a rien fait d'inutile dans la construction de l'oreille, & que nous n'avons pas décrit une partie qui n'ait son usage particulier.

14. Mais avant que d'expliquer tous ces usages, il est bon de remarquer que les unes sont absolument nécessaires pour entendre, & que d'autres sont faites seulement pour entendre

mieux. De plus que les unes sont faites pour entendre les bruits, ou si l'on aime mieux les sons, dont la durée est si courte qu'il ne reste aucune idée de leur degré ou ton; d'autres sont données pour ouïr & distinguer les voix, dont la durée n'est pas tout-à-fait si courte que le bruit, & dont il est nécessaire de reconnoître les degrez ou tons qui en marquent les différentes passions & affections. Enfin il y a d'autres parties que la Nature

a faites pour entendre & distinguer les sons avec toutes leurs varietez , inflexions , gradations , & modifications quelconques , & les pouvoir retenir & mesme repeter. Et pour distinguer toutes ces parties , il faut considerer qu'un seul chassis à l'entrée de l'oreille avec une cavité ou chambre derriere , suffit absolument pour entendre le bruit , puisque la plupart des poissons n'ont que cela ; quoy qu'on trouve dans quelques uns

les trois canaux du labyrinthe, ou seulement deux. Ou si l'on veut l'entonnoir avec son chassis au fond, & une cavité derriere, sont suffisans, comme dans la Taupe qui entend si clair, & dans plusieurs oiseaux & reptiles qui n'en ont pas davantage. Ce chassis mesme peut estre cartilagineux, du moins en son centre, comme dans la Tortuë, dans laquelle il est convexe en dehors & concave en dedans pour recevoir le bout de la queuë du marteau,

teau,

teau, lequel est fait en cône, dont la base est collée immédiatement au chaffis ovale; car, dans tous les ovipares ce seul osselet ou stylet fait l'office des quatre dont nous avons parlé. De plus les anfractuosités des parois de la première chambre, ou de la quaiſſe ne sont pas non plus absolument nécessaires; puisque cette cavité est si unie dans les chiens, les chats, les brebis, les lions, &c. La coquille même ou le limaçon ne se trouve pas

*Février 1712.*

M

## 138 MERCURE

dans les oiseaux , & dans plusieurs autres animaux, qui sont cependant fort clairoyants , comme dans les tortuës , &c. ce qui prouve assez qu'elle n'est pas absolument necessaire pour ouïr le bruit , ni mesme les sons , dont les oiseaux sont si susceptibles. Mais il faut remarquer aussi qu'il se trouve en recompense dans les oiseaux, & dans les Tortuës , &c. c'est-à-dire , dans les ovipares , en la place de la coquille , un sac osseux tapis-

se d'une membrane tres-fine , lequel s'ouvre comme la coquille dans la Voute. Souvent aussi il ne se trouve que deux canaux semicirculaires au labyrinthe , au lieu de trois ; & dans les Tortuës il ne s'en trouve aucun , ainsi ils ne sont pas absolument necessaires pour entendre le bruit.

15. Cecy estant estably je considere que pour appercevoir le bruit dont la durée est si courte , (à moins qu'il ne fust regetté plu-

M ij

sieurs fois, ) il suffit que le chassis extérieur soit frappé par l'air sans qu'il soit nécessaire que la tension soit à l'unisson des fre-missements du bruit, ny mesme dans aucune consonance prochaine, comme il est nécessaire pour le son. Car les premières impressions du bruit choquant ce chassis, l'ébranlent avec les esprits qu'il contient, ou plustost ceux qui sont contenus dans le filet de nerf qui est appliqué derrière ; & par là se

communiquent à l'air intérieur, lequel estant mis en ressort, frappe à son tour tout ce qu'il rencontre dans la premiere chambre; de sorte que s'il est necessaire pour la conservation de l'animal d'une tres-prompte sensation, elle se fait alors non seulement sur le chassis mesme & sur son nerf, dont l'ébranlement dure autant que celui du bruit; mais encore sur la membrane qui tapisse toute la quaisse & son sac aveugle; & particulie-

142 MERCURIE  
rement sur la partie de cette membrane qui couvre l'aire de l'estrier ou le nerf dur auditif, envoie un rameau, laquelle est susceptible des mesmes ébranlemens que le grand chassis & son nerf; les muscles de la quaisse n'ayant pas le loisir de tendre le premier chassis, pour le mettre en consonance prochaine avec le bruit. Quand la premiere impression de cet air interieur sur les parois de la quaisse, sur l'aire de l'estrier, & sur le chassis

rond est passé, le cul de sac fait sentir alors ses reflexions au dedans de la quaisse, & par là prolonge la durée du bruit interieur, ce qui l'imprime plus avant dans l'imagination.

A l'égard des animaux qui n'ont que l'entonnoir de l'oreille avec le premier chassis au fond, comme la Taupe, ou mesme un seul chassis à l'entrée de l'oreille sans entonnoir, comme la plupart des poissons, (les Tortuës ont aussi ce

premier chassis à l'entrée de l'oreille, outre celuy qui est à l'entrée de la quaiſſe) il est évident que le bruit extérieur fait d'abord son impression sur ce chassis mesme, non pas en luy communiquant des tremblemens qui durent considerablement, n'estant tiré par aucun muscle qui le mette en consonance parfaite avec ce bruit; mais par quelques chocs & rechocs qui font un ébranlement dans les filets de nerf répandus dans toute  
la

la membrane qui tapisse la cavité qui est derrière ce chassis. Il faut dire la mesme chose de la membrane de l'estrier, pour les animaux où elle se trouve, laquelle n'est non plus tendue par aucun muscle. Mais un sentiment confus du son ou bruit suffit pour avertir l'animal, lorsqu'il ne s'agit point de distinguer le ton, ny les degrez des sons; & d'y répondre. Le chassis rond est aussi frappé & ébranlé de mesme que la membrane de

*Février 1712.* N

l'estrier ; mais comme il n'est point en consonance avec le bruit extérieur ; les ébranlemens sont bien tost passez , & ne se communiquent que foiblement à l'air contenu dans le canal du limaçon qu'il couvre , & à la membrane qui tapisse ce canal , ou plustost aux esprits contenus dans les filets de nerf qui s'y distribuent , & voilà tout ce qui regarde les bruits prompts , foibles ou violens , où il ne s'agit point d'appercevoir les degrez

du son, ou des autres modifications, mais seulement de prendre son parti dans le moment. A l'égard des différentes espèces de bruits, il est évident qu'elles ne consistent que dans les différentes rythmiques des vibrations de l'air; ces tremblements n'étant pas susceptibles d'autres variétés que de différentes forces & promptitudes, comme on le remarque assez dans la rythmique du tambour, & comme je l'explique au long dans la mélodie.

## 148 MERCURE

16. Pour ce qui est des bruits où il est utile de distinguer les gradations, comme dans la parole, particulièrement dans celle qui procède par inflexions, comme chez les Normands, Auvergnats, Gascons, Dauphinois, Chinois, &c. dans laquelle cependant les sons ne doivent pas durer, de crainte qu'ils ne se confondent, le grand chassis est alors tendu par le grand adducteur, pour estre mis en quelque consonance prochaine a-

vec la voix qui parle , & en  
 mefme temps avec le chaf-  
 fis rond , pendant les in-  
 flexions les plus sensibles  
 de la voix , comme dans  
 toutes les patetiques. Par  
 ce moyen le chaffis exte-  
 rieur reçoit plus aisément,  
 & conferve plus long-  
 temps les ébranlements du  
 fon de la voix , & les transf-  
 met à tout l'air de la quai-  
 fe , lequel air se fait sentir  
 encore sur la membrane de  
 l'eftrier qu'il ébranle , auffi  
 bien que sur le chaffis rond  
 qu'il ébranle encore

## 150 MERCURE

mieux ; & celui - cy à son  
tour ébranle sensiblement  
& assez long - temps l'air  
du canal qu'il ferme , pour  
donner à la membrane le  
sentiment de la parole , &  
de ses inflexions différen-  
tes. Et c'est le nerf qui est  
derrière le grand chassis  
qui par l'émotion des es-  
prits qu'il contient , & par  
la communication qu'il a  
avec le muscle long , fait  
gonfler ce muscle , & le  
met en contraction , mais  
foiblement à cause du peu  
de durée des sons de la  
voix , & du peu de conso-

nance qu'ils ont entr'eux, ce qui oblige ce muscle d'estre dans un changement d'action continuel. A l'égard de l'estrier, quoy qu'il soit alors poussé en quelque sorte en arriere par la pointe, par la jambe de l'enclume, comme on l'a desja dit, il ne tend cependant que tres-foiblement le chassis ovale; à cause de l'articulation de l'enclume avec le marteau & l'estrier, (car c'est le seul usage de ces articulations;) autrement les ébranlements

152 **MERCURE**

de la voix se feroient sentir aux nerfs musicaux du labyrinthe, & produiroient des sons dans le cerveau ou une espee de chant, court à la verité, mais non pas un bruit tel que la voix. Ainsi les paroles seroient confuses comme les sons des cordes d'une harpe non assourdies, & non pas distinctes comme elles le doivent. On peut ajouter, si l'on veut, que les ébranlements de l'air de la coquille causez par la voix sont fortifiez par le retre-

cissement de son canal vers le sommet du limaçon. Au reste ces ébranlements doivent toujours estre très-courts , à cause que le chafis rond n'est presque jamais en consonance parfaite avec l'air extérieur. C'est pour cela qu'il n'en reste presque pas de trace au cerveau , & qu'il est si difficile d'imiter & de rendre les gradations de la parole , & s'il en reste quelque idée foible , ce ne peut estre que par un léger ébranlement d'air qui peut

passer de là coquille dans le labyrinthe.

De là l'on peut juger que les animaux qui sont privez de la coquille, comme la pluspart des oiseaux, les Tortuës, les Taupes, les poissons, &c. n'entendent la parole que comme un simple bruit, c'est-à-dire, confusément; c'est pour cela que ces animaux ne reçoivent aucun nom, & n'obeissent pas à la parole de l'homme; quoyque d'ailleurs la pluspart de ces animaux, principalement les

Tortuës & les Taupes ayent le sens de l'oreille tres fin ; comme ceux qui prennent des Taupes , ou qui vont varrer les Tortuës lors qu'elles pondent leurs œufs sur le sable de la mer , s'en apperçoivent assez. Mais tous ces animaux ont derriere le chassis interieur de l'oreille des cavitez ou sacs aveugles tapissez de membranes extremement fines, ou la partie molle du nerf auditif envoye des branches ; & la grandeur de ces parties recompense ce qui leur manque d'ailleurs.

## 156 MERCURE

A l'égard des autres animaux qui ont la coquille, comme les chiens, les chevaux, les singes, les éléphants, &c. on trouve en eux une espèce de docilité qui fait connoître qu'ils distinguent les voix : car ils entendent les noms qu'on leur donne, & les commandemens qu'on leur fait ; ils distinguent les passions de la voix, la joye, la colere, la tristesse, la flatterie, &c. & y respondent par des signes sensibles ; ce que ne font pas les au-

tres animaux qui en sont privez, les oiseaux ne laissent pas d'oüir la voix lorsqu'on leur parle sur un certain ton qui est celuy de leurs chassis ; mais pour les faire bien entendre il faut donner outre cela une certaine tenuë ou durée à la voix à peu près côme si l'on chantoit, & repeter mesme les mots plusieurs fois afin que leur grand adducteur ait le temps de bander leurs chassis. C'est pour cela que les oiseaux n'ont commerce entre eux que

## 158 MERCURE

par leurs chants, au lieu que les quadrupedes & autres animaux terrestres, comme les chiens, les chats, les brebis, les chevres, les bœufs, les cigales, les grillons, les cloportes, les couleuvres sonnantes, &c. ont une espece de commerce entre eux à l'aide de leurs voix, ou de quelque instrument qui fait en eux le mesme office que la simple voix. On pourroit penser de quelques hommes qui n'entendent & n'apprennent que ce qu'on leur

chante , & qui ne respondent qu'en chantant , la mefme chose que des oiseaux , ſçavoir qu'ils font peut-estre privez tout-à-fait de la coquille , ou du moins que fon chaffis est extremement rendu , ou extremement relasché. Mr Cassegrain le frere de celuy qui nous a donné des proportions de la Trompette vocale , & qui estoit fort de mes amis , estoit de cette espece , il estoit un des plus habiles Mouleurs du Roy , & je luy ay parlé il y a bien

vingt cinq ans ; peut-estre n'y en a-t-il pas dix qu'il est mort , ainsi on en pourroit encore sçavoir des nouvelles chez les Sculpteurs du Roy. Mais ne pourroit-on point penser au contraire que ceux qui sont insensibles à l'harmonie , comme un de mes parents d'Illiers , dont j'ay parlé ailleurs , & qui est vivant , & plusieurs autres de mes amis , ou sont privez du labyrinthe , ou du moins du grand adducteur , & peut-estre aussi de l'adducteur

ducteur de l'érier. Quant aux sourds qui entendent tous clair au milieu du grand bruit, on peut penser que le nerf qui est derrière le grand chassis de leur oreille est relâché, ou ce chassis luy-même, ou tous les deux ensemble, ce qui les rend peu susceptibles des ébranlements du bruit. Mais les bruits violents, les secousses des carrosses, &c. ébranlants les esprits ou de l'oreille extérieure, ou même du cerveau, il s'en fait un reflux

*Février 1712. O.*

## 162 MERCURE

dans les muscles de l'oreille interieure qui les met en contraction. Ce relaschement du grand chassis vient souvent d'avoir souffert une percussion trop violente, comme il est arrivé à quelques personnes par le bruit d'un canon dont ils estoient trop près.

17. Enfin à l'égard des sons, comme ils ont une durée sensible, lorsqu'ils viennent frizer le chassis exterior, & en mesme temps le nerf qui est couché derrière, ils mettent

les esprits qui y sont contenus en action , laquelle se communique ensuite aux muscles adducteurs de la quaiſſe , qui tirent le marteau & l'étrier , & ces muscles entrât en contraction tendent le grand chaffis , & le chaffis ovale , pour les mettre en conſonance parfaite avec le ſon extérieur , ſçavoir avec celui de la principale note du mode , qui eſt ordinairement la quinte ſur la finale , & c'eſt à cela principalement que les prélu-

## 164 MERCURE

des sont utiles. Alors toutes les autres notes du mode, principalement la finale, la mediantte, & l'octave, avec leurs repliques peuvent s'exprimer beaucoup plus aisément sur ces deux chassis, c'est à dire qu'ils deviennent par ce moyen plus susceptibles de la ritmique dans laquelle consistent les consonances & les accords des sons de ce mode, & mesme de toutes ses notes accidentelles tant diatoniques, que chromatiques; quoyque les

rappports de leurs vibrations avec les bases du mode soient plus éloignés. Et cette tension de ces deux chassis ne se change que quand on change la dominante du premier mode en celle d'un autre , ou que quand on insiste trop longtemps sur le chromatique. Si l'on veut avoir quelque idée sensible de cette ritmique dans laquelle consiste toute l'essence des intervalles musicaux , c'est à dire des consonances & des dissonances , il ne faut que pro-

portionner les longueurs des balanciers de deux ou trois ou quatre Pendules, de telle sorte qu'un faisant par exemple deux vibrations, un autre qui commence en mesme tems en fasse 3. alors on entendra la rithmique de la quinte, c'est-à-dire la quinte. Si dans le tems que le premier en fait par exemple 4. le second en fait cinq, le troisiéme six, & le quatriéme huit, tous quatre commençant en mesme temps, on entendra la rithmique de l'ac-

cord, (ut mi sol ut) c'est-à-dire, en un mot on aura une sensation nette de cet accord & non confuse, comme elle l'est pour les oreilles non musicales. Et ainsi de tous les autres accords, ce qu'on trouvera plus amplement traité dans notre Melodie.

Les ébranlements que le grand chassis & son marteau ont receus, sont communiquez immédiatement à l'enclume, & à l'estrier qui les communiquent à leur tour au chassis ovale,

168 MERCURE  
& celui cy les fait passer  
à l'air de la voute ou vesti-  
bale avec toutes leurs va-  
rietez , lequel les commu-  
nique sur les cinq ou six  
différents filets du nerf mu-  
fical répandus dans les ca-  
naux semicirculaires. On  
peut mesme penser qu'il y  
a dans ces différents filets  
des esprits plus ou moins  
agitez , ou que ces filets  
mesmes sont tellement  
proportionnez en gros-  
seur , longueur & tension ,  
que comme ils sont en l'air ,  
ils sont par conséquent sus-  
ceptibles

ceptibles, l'un des ébran-  
 lements de la finale, un  
 autre de ceux de la me-  
 diante, un troisième de  
 ceux de la dominante, un  
 autre de ceux de l'octave,  
 & un cinquième enfin de  
 ceux de la dixième ou plu-  
 stost ( ce qui peut revenir  
 au mesme ) comme un son  
 est presque toujours ac-  
 compagné de ses multi-  
 pliés, sçavoir l'octave, la  
 douzième, la double octa-  
 ve, la dix-septième, & la  
 dix-neuvième ( quoyqu'ils  
 ne soient pas toujours ai-

*Février 1712.*

P

## 170 MERCURE

sés à appercevoir , particulièrement dans les sons fort aigus ) on peut penser que ces differens sons s'impriment sur ces filets , un sur chacun , & comme ces filets ne sont au plus que six en nombre , on voit que l'intervalle de sept à un n'y peut avoir lieu , ny par consequent toutes les autres relations ( $\frac{7}{2}, \frac{7}{3}, \frac{7}{4}, \frac{7}{5}, \frac{7}{6}, \frac{8}{7}$ , ) &c. qui en sont dérivées ; au lieu que tous les intervalles  $\frac{2}{1}, \frac{3}{2}, \frac{4}{3}, \frac{5}{4}$ , &c. sont renfermés dans les précédens. Et comme la

parole est souvent jointe avec la voix, on peut penser qu'alors elle se fait sentir dans le canal du limaçon qui répond à la voute plustost que dans le labyrinthe, à cause de la lame spirale de ce canal, qui est susceptible d'une plus grande quantité de variétés de bruit que les nerfs du labyrinthe, par sa figure triangulaire & par sa longueur.

Il est évident que la mesme chose doit se passer dans tous les animaux qui ont le labyrinthe. C'est

## 172 MERCURIE

pour cela qu'on trouve des chiens, & mesme des chevaux qui sont extrêmement susceptibles de la musique, comme un bichon que j'ay eu autrefois, & deux autres chiens qui sont encore chez deux des premiers musiciens de Paris de ma connoissance. On sçait que les Rossignols l'aiment éperduement. Les Elephants, les cameleons, les araignées nommées Tarantules, &c. en sont aussi tres susceptibles. Et comment penser que tant d'a-

nimaux passent une bonne partie de leur vie à chanter, comme les oiseaux, les grenouilles, les cigales, les graissets, &c. sans qu'ils y prennent quelque plaisir ?

18. A l'égard de la correspondance qu'il y a entre l'oreille & la glotte, ou le larynx, qui fait qu'on répète dans le moment les sons qu'on a entendus avec toutes leurs variétés, il est évident qu'elle ne peut consister que dans la correspondance qu'il y a entre les racines du nerf auditif

## 174 MERCURIE

ou de la septième paire,  
& celles du nerf chanteur  
qui est la cinquième, la-  
quelle se répand dans l'o-  
reille, aussi bien que dans  
le larynx, car ces racines  
communiquant entre elles  
dans la base du cerveau, les  
motions des esprits con-  
tenus dans le nerf auditif,  
passent aisément dans ce-  
luy de la glotte, outre que  
celles de l'oreille interne y  
passent aussi immédiate-  
ment par les rameaux que  
cette cinquième paire en-  
voye à ces deux parties,

c'est enfin par là qu'on peut expliquer pourquoy les sourds de naissance sont privez de l'usage de la parole, & plusieurs autres questions de cette nature.

## L E T T R E

*d'un Capitaine de Vaisseau  
qui a esté present à l'expedition  
de Rio Janeiro.*

Le 12. Septembre à la faveur d'une bruine fort épaisse nous parusmes sur les dix heures du matin proche l'entrée de Rio Janeiro, ayant reconnu

P. iij.

# 178 MERCURE

« la Terre deux jouts auparavant , dès que le temps  
« commença à s'éclaircir  
« Mr Du Gué fit le signal  
« pour entrer tous en li-  
« gne suivant l'ordre qu'il  
« en avoit donné , sçavoir  
« le Magnanime , le Lys ,  
« le Brillant , l'Achille , le  
« Glorieux , le Mars , le Fi-  
« dele , l'Argonaute , l'A-  
« mazonne , la Bellone , l'Ai-  
« gle , l'Astrée , le Chance-  
« lier , la Glorieuse , la Con-  
« corde & les deux Trayer-  
« siers , nous entraimes tous  
« avec un vent de Sud Est ,

beau & frais en forçant le grand fort de sainte Croix qui est le premier en entrant, & d'autres forts dont il nous fallut essuyer le feu nous allasmes mouiller, nonobstant leur feu, proche la ville hors la portée du canon, nous y avons trouvé quatre Vaisseaux de guerre Portugais de 64. 62. 60. à 58. canons, dont la moitié de leur artillerie estoit de fonte. Mr du Gué, avec le Conseil de guerre, résolut qu'il falloit se rendre

## 178 MERCURE

maistres de l'Isle aux Chevres, & que c'estoit le seul endroit où on pourroit establir ses batteries. Mr du Gué ordonna qu'on se tint prest à débarquer avec une partie des troupes à la petite pointe du jour. Mr de Gouyon, comme estant le plus ancien, commanda la descente & fut avec toutes les chaloupes & canots armez, dans lesquels il y avoit cinq cens hommes, & s'en rendit maistre. Les Portugais s'y estoient des-

ja establis, & avoient com-  
mencé à faire des batte-  
ries, dont ils avoient des-  
ja six pieces de canon de  
fer qu'ils enclouerent  
quand ils furent obligez  
d'abandonner. Après cet-  
te expedition faite, Mr  
Gouyon se rembarqua, &  
en laissa le commande-  
ment au Marquis de saint  
Simon Lieutenant de  
Vaisseau, avec trois cens  
soldats, & il a donné des  
marques de sa valeur, &  
a tousjours tres bien fait.  
Le 13. dudit mois deux de

## 130 M. MERCURIE

« ces Vaisseaux Portugais  
« se bruslerent , le Cheva-  
« lier de Veauralle eut or-  
« dre d'aller avec sa Cha-  
« loupe à bord d'un autre  
« qui en vouloit faire au-  
« tant , il s'en rendit maîs-  
« tre , mais il ne put point  
« le haller au large , parce  
« qu'un Fort faisoit conti-  
« nuellement feu dessus ne  
« voyant aucun espoir de  
« le sauver , parce qu'il es-  
« toit criblé de coups de  
« canon , & qu'il faisoit  
« beaucoup d'eau , tout ce  
« qu'il put faire ce fut de

l'échouer proche de la  
pointe de l'Isle aux Ché-  
vres , il ne s'y est trouvé  
que seize piéces de canon  
de fonte de vingt quatre ,  
qu'on transporta la nuit  
à terre ; quant à l'autre  
Vaisseau il se brusta deux  
jours après , on ne put  
point l'aller prendre où  
il estoit proche une bat-  
terie de quatre piéces de  
canon de quarante huit ,  
Mr Du Gué ordonna que  
tous nos mortiers fussent  
mis à terre en batterie à  
l'Isle aux Chevres. Le

## 182 MERCURE

» Chevalier de la Ruffinie-  
» re qui commandoit l'ar-  
» tillerie , y fut tué la nuit  
» du 13. au 14. De Beauve  
» fut à la faveur de la nuit  
» avec huit Chalouppes &  
» cinq canots armez , enle-  
» ver cinq à six Bastiments  
» qui estoient mouillez pro-  
» che de terre , qui pou-  
» voient empescher nostre  
» descente generale , ils  
» avoient du dix-huit sur  
» deux de ces navires, dont  
» un estoit de 44. & l'autre  
» de trente-six, tous estoient  
» chargez de beau sucre

blanc de Bresil, on esti-  
me ces carguaisons, ain-  
si que ces Vaisseaux plus  
de cent mille écus. Le 14.  
nous fîmes nostre descen-  
te generale au nombre  
de trois mille hommes,  
toutes nos troupes furent  
à terre à midy, & nous  
marchâmes dans la plus  
grande ardeur du Soleil,  
& fûmes à une grande  
lieuë pour pouvoir nous  
rendre maîtres d'une ri-  
viere qui fournit la legar-  
de d'eau, mais nous ne  
pûmes passer, parce que

## 184 MERCURE

• cet endroit est isolé &  
• qu'il y avoit un bras de  
• riviere qui le rendoit in-  
• accessible , nous fumes  
• obligez de nous en re-  
• tourner proche le débar-  
• quement où nous cam-  
• pames par brigades, nous  
• y restames huit jours sans  
• faire grand mouvement.  
• Le 19. Mr du Gué envoya  
• un Tambour au Gouver-  
• neur de la Ville avec une  
• Lettre pour luy deman-  
• der justice des mauvais  
• traitemens & des cruau-  
• tez qu'on avoit fait à tous  
les

GALANT. 135

les prisonniers de Mr le Clerc, & de son assassinat, & qu'il le sommoit de se rendre, il fit réponse qu'il avoit des forces supérieures de beaucoup aux nostres pour se défendre, & qu'à l'égard de l'assassinat de Mr du Clerc il n'y avoit eu aucune part, & qu'il avoit fait les perquisitions nécessaires pour en sçavoir les complices.

Quand Mr du Gué eut reçu cette Lettre il envoya un canot à l'Isle des

Février. 1712. Q

## 186 MERCURE

» Chevres avec ordre de  
» commencer à tirer , alors  
» on ouvrit toutes nos bat-  
» teries ; sur les six heures  
» du soir , l'on tira de tren-  
» te pieces de trente six , &  
» le lendemain de dix au-  
» tres de vingt quatre & de  
» dix-huit. Le 22. les Jesui-  
» tes envoyerent Mr de la  
» Salle Volontaire de Mr  
» du Clerc à Mr du Gué  
» pour l'avertir que le Gou-  
» verneur avec toute la  
» garnison & les habitants  
» avoient pris la fuite pen-  
» dant la nuit , & qu'ils

avoient abandonné la  
 Ville de Rio Janeiro &  
 tous les Forts; qu'ils euf-  
 sent à s'y rendre pour en  
 prendre possession. On  
 s'assura des portes les plus  
 importantes. La Brigade  
 de Mr Gouyon fut aux Be-  
 nedictins, & l'on prit le  
 Fort & tout ce qui en dé-  
 pend. Nous n'avons per-  
 du en cette occasion que  
 vingt hommes. Par les  
 avis de plusieurs prison-  
 niers de Mr du Clerc,  
 qui se fauvoient de la Vil-  
 le, nous avons appris que

Q ij

» les Ennemis avoient plus  
» de dix mille hommes por-  
» tant les armes, y compre-  
» nant des Negres libres  
» qui sont aussi agueris que  
» des Soldats. Sitost que  
» nous fusmes à la Ville on  
» distribua nostre petite ar-  
» mée en cinq Brigades  
» pour occuper les postes  
» les plus avantageux aussi-  
» bien que les dehors où  
» l'on se campa. Mr du Gué  
» se logea à la maison de  
» l'Evesque. Il nous vint  
» 360. Soldats de Mr du  
» Clerc qui fortirent de

prison que l'on incorpora  
dans nos Troupes. Le 23.  
tous les Forts se rendirent  
par capitulation, & on y  
envoya des garnisons.  
Mr du Gué voyant que  
le Gouverneur ne vouloit  
point composer pour la  
Ville luy écrivit pour luy  
representer que tout son  
pays estoit en nostre puis  
sance, prest d'estre ruiné,  
& qu'il cherchoit évidem  
ment la perte; que son  
Roy le puniroit tost ou  
tard de n'avoir pas ména  
gé ses interets; il l'aver-

## 190 MERCURIE

« rrisoit d'envoyer cher-  
« cher ses blessez & les  
« malades pour leur éviter  
« d'estre embrasez dans les  
« ruines de sa Ville qu'il  
« alloit bruler & miner les  
« Forts pour les faire sauter.  
« Il fit réponse qu'il vouloit  
« consulter ses Generaux ,  
« & demanda deux jours.  
« Le 28. voyant qu'il ne  
« répondoit point on fit  
« marcher toute l'Armée  
« vers les six heures du ma-  
« tin. On ne laissa que tres-  
« peu de monde pour gar-  
« der les Forts que nous

## GALANT. 19

occupions. Nous fumes droit à l'ennemy qui estoit campé à deux lieuës de la Ville. On les surprit si à propos que si on les avoit attaqués on les auroit défaits entièrement ; nos deux Armées estoient en veüe à la portée du canon : mais le Gouverneur demanda à capituler. Le premier Article fut que l'on nous donneroit en poudre d'or 1600000. livres poids de France en trois payements afin qu'on conservast la Ville,

## 191. MERCURE

les Couvents des Jesuites,  
& des Benedictins, sous  
condition qu'on leur don-  
neroit des ostages pour  
seureté. Nous leur laissa-  
mes le Chevalier de la  
Grange Enseigne de Vais-  
seau, qui a esté autrefois  
au Port Louïs. Ils nous  
envoyèrent leur Prési-  
dent, & un Mestre de  
Camp de Cavalerie que  
nous amenames à la Ville.  
Ils nous accorderent cent  
quaiſſes de sucre blanc  
de neuf cens livres cha-  
cune, s'obligerent de  
nous

nous fournir gratis 200. <sup>cc</sup>  
 bœufs sous condition <sup>cc</sup>  
 qu'on leur rendroit tous <sup>cc</sup>  
 les Forts, & tout ce qui <sup>cc</sup>  
 en dépend, l'artillerie <sup>cc</sup>  
 avec six coups par canon; <sup>cc</sup>  
 que la Ville ne seroit <sup>cc</sup>  
 point brulée; & qu'ils s'o- <sup>cc</sup>  
 bligeoient de nous ache- <sup>cc</sup>  
 ter toutes les poudres qui <sup>cc</sup>  
 estoient en grande quan- <sup>cc</sup>  
 tité & toutes les mar- <sup>cc</sup>  
 chandises pour peu qu'on <sup>cc</sup>  
 leur en fit bonne compo- <sup>cc</sup>  
 sition. Il ne s'est donné <sup>cc</sup>  
 que deux escarmouches <sup>cc</sup>  
 où nous avons tué aux <sup>cc</sup>

Février 1712. R

## 194 MERCURIE

22 Ennemis plus de 150.  
23 hommes; nous n'en avons  
24 perdu que quatre ou cinq.  
25 Nonobstant la capitula-  
26 tion faite on ne laissoit  
27 point de se tenir sur ses  
28 gardes. Nous recevions  
29 souvent des avis qu'on  
30 devoit nous surprendre.  
31 Quand on nous eut fait  
32 le premier payement  
33 nous ne primes plus tant  
34 de précaution. Comme  
35 les Portugais mouroient  
36 de faim, on leur permet-  
37 toit d'entrer dans la Ville  
38 pour y prendre des fari-

nés de magniottes qu'ils avoient dans leur maison ayant avec eux des fauvgardes qui les ramenoient dehors ; nous recevions d'eux tous les jours des rafraichissements qui nous estoient d'un très grand secours. Le bruit commun porte qu'on a trouvé dans les montagnes un tresor d'environ deux millions cinq cent mille livres , en lingots d'or , poudre & vaisselle d'argent , & trois mille quaiſſes de sucre blanc

## 196 MERCURE

qui font de neuf cens li-  
vres chacune , estimées  
trois cens mille écus ,  
trente pieces de canon de  
fonte de vingt quatre ,  
estimées deux cens dix  
mille livres ; l'on a vendu  
plusieurs Navires pour  
cent soixante mille livres ;  
l'on a vendu les poudres  
cent vingt mille livres , &  
des marchandises ven-  
duës dans tous les vais-  
seaux au profit de l'arme-  
ment vingt mille livres ;  
le tout ensemble compre-  
nant ce qu'on a receu

pour la capitulation, on  
compte que nous avons  
eu de Rio Janeiro huit  
millions. Tous nos Sol-  
dats ont donné beaucoup  
de marques de leur va-  
leur estant remplis tous  
de bonne volonté ; la  
pluspart ont fait de gros  
butins & ceux qui n'ont  
pas profité dans cette oc-  
casion, c'est qu'ils se sont  
trop attachés à boire.

**AUTRE EXTRAIT**  
*de plusieurs Lettres particulières jointes à l'Extrait de la Relation imprimée à Paris sur ce qui s'est passé dans l'expédition de Rio Janeiro.*

**LE** 9. du mois de Juin 1711. le Sieur du Guay-Trouin mit à la voile des rades de la Rochelle avec son Escadre , & les deux Vaisseaux , le Chancelier , & le Glorieux , dans le dessein d'aller tenter la conquête de Rio Janeiro ,

Place importante à la coste du Bresil, où le sieur Du Clerc, & huit cens Soldats de la Marine avoient esté euez ou pris l'année précédente. Le 2. Juillet, il mouilla à l'Isle de Saint Vincent, où la Fregate l'Aigle vint le joindre, & n'y trouvant point de rafraichissements il remit à la voile le 6. avec le seul avantage d'avoir mis les troupes à terre, pour leur faire connoistre le rang & l'ordre qu'elles devoient observer en cas de descente. Le 11. du mois

## 200. MERCURE

d'Aoust il passa la Ligne.  
Le 19. il eut connoissance  
de l'Isle de l'Ascension, &  
le 27. se trouvant à la hau-  
teur de la Baye de tous les  
Saints, il assembla le Con-  
seil où il fut résolu qu'on se  
rendroit à droiture au Rio  
Janeiro. Le 11. de Septem-  
bre on trouva fond, sans  
avoir cependant connois-  
sance de terre. Il fit ses re-  
marques là-dessus, & fut  
la hauteur qu'on avoit ob-  
servée, après quoy profi-  
tant d'un vent frais qui s'é-  
leva à l'entrée de la nuit, il

fit forcer de voiles à toute l'Escadre, malgré la brume & le mauvais temps, & il se trouva à la pointe du jour précisément à l'embouchure du Rio Janeiro.

Il ordonna au Chevalier de Courferac, qui en connoissoit l'entrée, de se mettre à la teste de l'Escadre, & aux Chevaliers de Gouyon & de Beauve de marcher immédiatement après, & il suivit, étant alors en situation de voir ce qui se passoit à la teste & à la queue. Il fut en mesme tems

## 402 MERCURE

signal aux Sieurs de la Jail-  
le, de la Moinerie Miniac,  
& à tous les Capitaines de  
l'Escadre de marcher les  
uns après les autres, sui-  
vant le rang & la force de  
leur Vaisseau, ce qu'ils exe-  
cuterent ponctuellement,  
ainsi que les Maistres des  
deux Traversiers qui essuye-  
rent le feu de toutes les Bat-  
teries sans changer de rou-  
te.

Le Chevalier de Course-  
rac, s'est acquis une gloire  
particuliere dans cette ac-  
tion, par la bonne manœu-

## GAILANT. 103

vre qu'il a faite & la fierté avec laquelle il a montré le chemin. Ce fut dans cet ordre qu'on força l'entrée de ce Port, défendu par une prodigieuse quantité d'artillerie, & par quatre Vaisseaux de Guerre de cinquante-six à soixante-dix canons, commandez par Gaspar da Costa, General de la Flote, que le Roy de Portugal avoit envoyée exprés avec des Troupes pour la défense de cette Place. Ces quatre Vaisseaux jugeant par la manœuvre

qu'on les alloit aborder, & couperent leurs cables, & allerent s'échoüer sous les Batteries de la Ville. On avoit eu jusqu'alors environ trois cens hommes hors de combat. Il est nécessaire pour l'intelligence de cette Relation d'ajouter icy un estat de la Ville & de la Baye de Rio Janeiro, de ses Forteresses & de la situation de son entrée. La Baye de Rio Janeiro est fermée par un goulet beaucoup plus estroit que celui de Brest; elle est défendue

## GALANT. 285

du costé droit par le Fort de Sainte Croix , garni de quarante quatre pieces de canon de tout calibre , depuis quarante huit livres de bale jusqu'à huit , d'une autre Batterie de six pieces qui est au dehors de ce Fort , & du costé gauche par le Fort de Saint Jean , & par deux autres Batteries garnies de quaranté huit pieces de gros canon qui croissent l'entrée , au milieu de laquelle se trouve une Isle ou gros Rocher qui peut à dir quatre-vingt ou cent

## 206. MERCURIE

brasses de longueur. Au dedans de l'entrée du costé droit, on trouve une Batterie nommée Nostre-Dame de bon voyage, qui est sur une montagne inaccessible, où il y a dix pieces de canon de dix-huit à vingt-quatre, qui se croisent avec le Fort de l'Isle de Villegagnon qui est à la gauche, & où il y a vingt pieces du mesme calibre qui battent l'entrée de la Baye. Au-delà de ce dernier Fort, & de celuy de Saint Jean, il y a un Fort nommé Saint.

Theodose, de seize pieces de canon, qui bat la plage qui est du costé de la Carioque, au milieu de laquelle les Portugais ont encore basti une espeece de Demi-lune. Quand on a passé toutes ces Batteries & tous ces Forts, on voit l'Isle des Chevres qui n'est qu'à la portée du fusil de la Ville du costé des Benedictins, où il y a un petit Fort de quatre bastions avec huit pieces de canon, & sur un plateau qui est au bas de l'Isle, une Batterie de

## LES MERCURE

quatre pieces qui bat le costé de la Mer & se croise avec le Fort de la Misericorde. Il y a encore des Batteries de l'autre costé de la Rade , & il n'y a pas un seul endroit pour faire descente , où les Portugais n'eussent remué la terre , fait des abbatis d'arbres & mis du canon en batterie. A l'égard de la Baye , on ne peut gueres en trouver de plus belle , de plus grande , ny de plus commode : le mouillage y est parfaitement bon , le Vent & la Mer

Mer n'y entrent presque jamais, & il y a au fond une Riviere qui s'estend quatorze lieues en terre du costé du Nord - Est. La Ville est bastie le long de la Baye, au milieu de trois montages fort élevées, qui sont occupées, l'une qui est à une des extremités, par les Jesuites, l'autre par les Benedictins, & la troisiéme, nommée la Conception, par l'Evesque: ces trois montagnes commandent entierement la Ville & la Campagne.

*Février 1712.*

S

## 110 MERCURE

& sont garnies de Forts & de Batteries. Au dessus de celle qu'occupent les Jesuites, est un Fort nommé Saint-Sebastien, revestu de murailles & entouré d'un bon fossé, garni de quatorze pieces de canon & de beaucoup de pierriers. Sur la gauche de ce Fort, du costé de la plaine à my-coste est un Fort nommé Saint Yague, où il y a douze pieces de canon: un autre nommé Sainte Aloufic, de huit pieces; une Batterie de douze, & le Fort de la

Misericorde qui est basti sur un Rocher qui avance dans la Mer, où il y a douze pieces de canon qui battent du costé de la Ville & de celuy de la Mer. La montagne des Benedictins est fortifiée d'un retranchement garni de plusieurs pieces de canon, qui battent du costé de l'Isle des Chevres, du costé de la montagne de la Conception & de la plaine. La montagne de la Conception est retranchée du costé de la campagne par un

## 212 MIERAGOURE

fossé, une haye vive derrière, & des pieces de canon de distance en distance, qui en occupent tout le front. La Ville est fortifiée par des Redans & des Batteries de distance en distance, dont les feux se croisent: du costé de la plaine elle est défendue par un Camp retranché & un bon fossé plein d'eau, au dedans duquel il y a deux places d'armes à pouvoir contenir quinze cens hommes en bataille, plusieurs pieces de canon & des

**CALANCO** dit  
maisons crenelées de toutes  
parts ; c'estoit le lieu où  
les Ennemis avoient une  
partie de leurs Troupes ,  
qui montoient à douze ou  
treize mille hommes , par  
my lesquels plusieurs avoient  
servi en Espagne à  
la bataille d'Almanza , &  
un tres-grand nombre de  
Negres. Le Sieur du Guay-  
Troisin , surpris de trouver  
la Place en si bon estat , ap-  
prit qu'un Paquebot venu  
d'Angleterre à Lisbonne ,  
avoit donné avis que son  
Escadre étoit destinée pour

# 14 MERCURE

Le Rio Janeiro: & comme il ne se trouva point dans ce temps-là de Bâtiment armé pour y en porter la nouvelle, le Roy de Portugal y avoit envoyé ce mesme paquebot qui y estoit arrivé quinze jours auparavant. Cet avis avoit donné lieu au Gouverneur de faire travailler avec tant de diligence à des retranchements, & à establir des Batteries dans tous les endroits où il jugeoit qu'il pouvoit estre attaqué.

La journée se passa à for

**GALANT.** En  
ser l'entrée, & le sieur du  
Guay-Trouin fit avancer  
la Galiote & les Traver-  
siers, & détacha le 3. à la  
pointe du jour le Chevalier  
de Gouyon avec cinq cents  
soldats d'élite, pour s'em-  
parer de l'Isle des Chevres.  
Il l'exécuta dans le mo-  
ment, & en chassa les en-  
nemis si brusquement, qu'  
ils eurent à peine le temps  
d'enclouer leur canon. Ils  
coulerent à fond en se reti-  
rant deux de leurs plus gros  
Vaisseaux marchands en-  
tre les batteries des Bene-

## 216 MERCURE

dictins & l'Isle des Chevres, & ils firent sauter deux de leurs Vaisseaux de guerre échouez sous le Fort de la Misericorde ; mais voulant en faire autant d'un troisieme échoué à la pointe de l'Isle des Chevres ; le Chevalier de Gouyon y envoya deux Chaloupes commandées par les sieurs de Vaureal & de Saint Osmanes, qui malgré le feu du canon de la Place, s'en rendirent maistres & y arborerent le Pavillon du Roy ; mais ils  
nc

ne purent le mettre à flot, parce qu'il se trouva plein d'eau par les coups de canon dont il estoit percé. Le Chevalier de Gouyon envoya aussi tost rendre compte de la situation avantageuse de l'Isle des Chevres: le sieur du Guay Trouin alla visiter ce poste; & l'ayant trouvé tel qu'il le luy avoit marqué, ordonna aux sieurs de la Ruffiniere & Essiot Officiers d'artillerie, & au sieur Keguelin Capitaine de Brulot d'y établir des batteries de mor-

*Février 1712. T*

tiers & de canon. Le sieur de Saint Simon Lieutenant de Vaisseau, fut chargé de faire soustenir les travailleurs avec un Corps de troupes : les uns & les autres remplirent leur devoir avec toute la fermeté possible, estant exposez au feu continuel du canon & de la mousqueterie. Cependant la pluspart des Vaisseaux de l'Escadre manquoient d'eau, & il estoit absolument necessaire de s'asseurer de l'aiguade, & de faire descente pour cou-

por, s'il estoit possible, la retraite aux ennemis, & les empêcher d'emporter leurs richesses dans les montagnes. Il ordonna pour cet effet au Chevalier de Bauve de prendre le commandement des Frégates l'Amazone, l'Aigle, l'Astrée & la Concorde, dans lesquelles on fit embarquer une partie des troupes, le chargeant de s'emparer pendant la nuit de quatre Vaisseaux marchands qui mouilloient près de l'endroit où on

préendoit faire descente, & d'y establir un entrepost pour les troupes ; ce qu'il executa avec beaucoup d'ordre & de conduite. Ainsi ce débarquement se fit le lendemain avec d'autant plus de seureté qu'on en avoit osté la connoissance aux ennemis par d'autres mouvements qui attirerent toute leur attention.

Le 14. Septembre, toutes les troupes estant débarquées au nombre de deux mille cent cinquante sol-

dats & de six cents matelots armés, le sieur du Guay-Trouin envoya les sieurs Gouyon & de Courserac, s'emparer de deux hauteurs, d'où l'on découvroit tout ce qui se passoit dans la Ville. Le Sieur d'Auberville Capitaine de Grenadiers de la Brigade de ce premier, chassa quelques Troupes Portugaises d'un bois où ils estoient en embuscade, après quoy les Troupes camperent dans cette disposition.

L'aile droite comman-

T, iij

dée par le Chevalier de Gouyon , occupa la hauteur qui regardoit la Place : l'aile gauche commandée par le Chevalier de Courcierac, celle qui estoit à l'opposite ; & le corps de Bataille , commandé par le Chevalier de Beuve , fut placé au milieu , aussi bien que le Quartier general , afin d'estre à portée de se soutenir les uns les autres , & d'estre maistre du bord de la Mer , où les Chaloupes faisoient de l'eau & apportoient continuellement

les munitions de guerre & de bouche dont on avoit besoin. Le Sieur de Ricoïart, Inspecteur general, à la suite de l'Escadre, resta dans la Rade pour avoir soin de les envoyer & de faire fournir les matériaux necessaires à l'establissement des Batteries sur l'Isle des Chevres.

Le 15. le Sieur du Guay-Troüin fit marcher toutes les troupes dans la plaine : des détachements s'avancerent jusqu'à la portée du fusil de la Place, & tuerent

T iiij

## 224 MERCURE

des bestiaux, & pillerent des maisons, sans aucune opposition. Les Portugais esperoient que les troupes Françoises s'engageroient dans les retranchements où ils esperoient les envelopper, mais voyant qu'ils ne branloient pas, le Sieur du Guay Trouïin fit retirer les Troupes, après avoir bien reconnu le terrain qui se trouva impraticable, de sorte qu'il parut impossible, mesme avec dix mille hommes, de pouvoir couper la retraite aux ennemis, ny

leur empêcher de sauver leurs richesses.

Il en fut convaincu, lorsqu'ayant remarqué un party des ennemis au pied d'une montagne, il voulut le faire couper par le Barail-  
lon du Lys & celuy du Magnanime, qu'il avoit fait couler à droit & à gauche. Mais s'en estant appro-  
chez avec bien de la peine, ils trouverent un marais & des halliers impenetrables qui les arresterent, & les obligerent à s'en revenir.

Le 16. un de ses deta-

## 226 MERCURE

chements s'estant avancé , les ennemis firent jouer un fourneau avec tant de précipitation , qu'il ne fit aucun effet. Ce mesme jour il chargea les Sieurs de Beauve & de la Calandre d'establiir une Batterie de dix piéces de canon sur une Presqu'Isle qui prenoit les Batteries des Benedictins à revers , & ils y firent travailler si diligemment , que dans trente six heures elle fut en estat de tirer.

Le 17. les Ennemis brulerent de grands magazins

remplis de sucre , d'agrez  
& de munitions sur le bord  
de la Mer. Ils firent aussi  
fauter en l'air le dernier de  
leurs quatre Vaisseaux de  
guerre. échoüez sous les  
Benedictins , & ils brule-  
rent deux autres Bastiments  
appartenants au Roy de  
Portugal , qui touchoient à  
terre.

Le 18. les Ennemis fi-  
rent sortir de leurs retran-  
chements douze cens hom-  
mes de leurs meilleures  
Troupes , pour enlever un  
poste avancé que le Sieur

## 228 MERCURE

de Lista gardoit avec cinquante Soldats, mais il se défendit si bien qu'il donna le temps au Chevalier de Gouyon d'y envoyer le Sieur de Bourville, Ayde-Major de sa Brigade, avec les Compagnies des Sieurs Drouallen & d'Auberville qui chasserent les Ennemis, après en avoir tué ou blessé plus de cent cinquante. Le Sieur de Pontlo-Coëtlogon, Ayde de Camp du Chevalier de Gouyon, y fut blessé, avec environ vingt cinq Soldats. Ce mesme jour,

la Batterie des Sieurs de Beauve & de la Calandre, commença à tirer sur les retranchements & les Batteries des Benedictins.

Le 19. le Sieur de la Rufiniere ayant donné avis qu'il avoit cinq mortiers & dix-huit pieces de gros canon en batterie sur l'Isle des Chevres, le Sieur du Guay-Trouin fit sommer le Gouverneur de se rendre, & sur sa réponse pleine de fierté, il résolut de l'attaquer vivement. Il alla pour cet effet avec le Chevalier

## 170 MERCURE

de Beauve le long de la  
coste, depuis le Camp jus-  
ques à l'Isle des Chevres,  
reconnoistre les endroits  
par où on pourroit plus ai-  
sément forcer les ennemis.  
On remarqua cinq Vais-  
seaux Marchands à demi  
portée du fusil des Benedi-  
ctins, qui pouvoient servir  
d'entrepôt à une partie des  
Troupes qui seroient desti-  
nées à attaquer ce poste: il  
ordonna pour cela que l'on  
fit avancer le Vaisseau le  
Mars entre ces deux Batta-  
ries, & de le placer à por-

**GALANT.** 235  
tée de les soustenir en cas  
de besoin.

Le 20. il envoya ordre  
au Vaisseau le Brillant de  
s'approcher du Mars, &  
il fit faire de toutes les Bat-  
teries & des Vaisseaux un  
feu continuel, & donnant  
en mesme temps les ordres  
nécessaires pour attaquer  
le lendemain.

La nuit du 20. au 21. il  
envoya une partie des trou-  
pes dans les Vaisseaux  
mouillez près des Benedi-  
ctins: les Ennemis s'en es-  
tant apperçus firent sur les

## 332 MERCURE

Chaloupes un grand feu de mousqueterie qui fut bien-tost ralenti par le canon des Batteries, & par celuy du Vaisseau le Mars, ce qui jetta une grande consternation dans la Place.

Le 21. à la pointe du jour, le sieur du Guay-Trouin s'embarqua avec le reste des troupes pour aller commencer l'attaque, ordonnant au Chevalier de Gouyon de filer le long de la Coste avec sa Brigade, afin d'attaquer les ennemis par differens endroits.

Sur

Sur ces entrefaites le sieur de la Salle qui avoit esté fait prisonnier avec le sieur du Clerc à qui il avoit servi d'Ayde de Camp, s'estant échapé des ennemis, vint se rendre, & donna avis que les ennemis abandonnoient la place avec une terreur estonnante. qu'en se retirant ils avoient mis le feu à un des plus riches Magasins de la Ville, & qu'ils avoient miné le Fort des Jesuites, & celuy des Benedictins: le sieur du Guay. Trouin en-

*Février* 1712. V

## 234 MERCURE

tra ensuite dans la place avec le Chevalier de Courferac, & huit Compagnies de Grenadiers, pour se rendre maistres des Forts de Saint Sebastien, de S. Yague, & de la Misericorde, laissant aux sieurs de Gouyon & de Beauve le commandement du reste des troupes, avec deffense sur peine de la vie aux soldats de s'écarter, & de quitter leurs rangs.

En entrant dans la Ville, on trouva ce qui restoit de prisonniers de la défaite

du sieur du Clerc, qui ayant  
brisé les portes de leur pri-  
son, s'estoient desja répan-  
dus pour enfoncer & piller  
les Maisons qu'ils connois-  
soient les plus riches, ce  
qui excita l'avidité des sol-  
dats, & les porta d'abord à  
se debander, mais la puni-  
tion qui fut faite sur le  
champ de quelques uns,  
arresta les autres; & les pri-  
sonniers furent conduits  
sur la hauteur des Benedic-  
tins. Ensuite il se rendit  
maistre des Forts & de tous  
les postes, après avoir fait

V ij

éventer les mines , & il en  
laissa le commandement  
au Sieur de Courferac, avec  
ordre de faire avancer sa  
Brigade pour en prendre  
possession.

Ensuite pour empêcher  
le pillage qui paroïssoit  
inévitabile , il fit mettre des  
Corps de garde , poser des  
sentinelles en divers en-  
droits , & il ordonna des  
patrouïlles , pour marcher  
jour & nuit , avec défense  
sur peine de la vie aux Ma-  
telots & Soldats d'entrer  
dans la Ville sous quelque

prétexte que ce soit.

Nonobstant toutes ces précautions , l'avidité du gain & l'espoir du pillage l'emportèrent sur la crainte des chastiments , les Corps de garde mesme & les patroüilles commencèrent à augmenter le desordre pendant la nuit : enforte que le lendemain matin les trois quarts des portes des maisons & des magasins se trouverent enfoncées , les vins répandus , les marchandises & les meubles esparts au milieu des

## 238 MERCURE

més : & enfin tout se trouva dans un desordre & une confusion estonnante. Il ordonna que l'on passast par les armes ceux qui se trouveroient dans le cas du Ban ; mais les chastiments réiteréz n'ayant pas esté capables d'arrester cette fureur ; il n'y eut d'autre party à prendre que d'employer pendant le jour la meilleure partie des Troupes à ramasser ce qu'on put d'effets ou de marchandises dans des Magasins qu'il fit establir , & où le

Sieur de Ricoüart eut soin de mettre des gens de confiance & des Ecrivains de Roy.

Le 23. il envoya sommer le Gouverneur du Fort de Sainte Croix qui se rendit par Capitulation : le Sieur de Beauville , Ayde-Major General, en prit possession, aussi-bien que des Forts de Villegagnon, de Saint Jean, & des Batteries de l'entrée. Le Sieur du Guay-Trouin apprit cependant par differents Negres qui se rendirent, que le Gouverneur

de la Place, & le General de la Flote ayant ramassé les debris de leurs Troupes à une lieuë & demie, attendoient un puissant secours commandé par Don Antonio d'Albuquerque, General des Mines, fort estimé. Ainsi pour s'assurer contre les entreprises des Ennemis, il establit le Chevalier de Gouyon avec sa Brigade dans les retranchements qui regardoient la plaine, & le Chevalier de Beauve avec le Corps de Bataille sur la hauteur de la Conception,

ception, où le Quartier general fut placé pour estre à portée de secourir ceux qui en auroient besoin. A l'égard de la Brigade du Chevalier de Courserac, elle estoit déjà destinée à garder les Forts & la hauteur des Jesuites.

Les Ennemis avoient emporté leur or, brulé leurs meilleurs Vaisseaux & leurs Magasins les plus riches, & tout le reste demouroit en proye à la fureur du pillage, qu'aucun chastiment ne pouvoit arrester :

Fevrier. 1712. X

d'ailleurs il estoit impossible de conserver cette Colonie, par le peu de vivres qui restoient dans la Place, & par l'impossibilité de pénétrer dans le pays. Ainsi le Sieur du Guay-Trouin envoya dire au Gouverneur que s'il tarδοit plus long-temps à racheter la Ville par une bonne contribution, il alloit la mettre en cendres : & afin de luy rendre cette menace plus sensible, il détacha deux Compagnies de Grenadiers, commandez par les sieurs

de Brignon & de Cheridan, pour aller bruler toutes les maisons de la campagne. Ils rencontrerent un gros Corps des Ennemis, mais estant soutenus par une Compagnie de Caporaux, ils enfoncerent les ennemis, en tuerent plusieurs, & mirent le reste en fuite. Leur Commandant, homme de reputation, demeura sur la place. Les sieurs de Brignon, de Cheridan, & le sieur de Kret-Kavel garde Marine, se distinguerent dans cette action: le sieur

244 MÉRIGUARE  
de Brignon, entre autres,  
perça le premier la bayon-  
nette au bout du fusil, à la  
tête de la Compagnie,  
dont estoient Officiers les  
seurs du Bodon & de Mor-  
tone gardes de la Marine.  
Comme cette affaire pou-  
voit devenir serieuse, je fis  
avancer le Chevalier de  
Beauve avec six cents hom-  
mes, qui penetra encore  
plus avant, brula la mai-  
son qui servoit de retraite  
au Commandant de cette  
troupe, & se retira en  
suite.

Le Gouverneur envoya un Mestre de Camp, & le Président de la Chambre pour traiter, & ils représenterent au sieur du Guay-Trouin, que le peuple les ayant abandonnez, & transporté tout leur or dans les montagnes, il leur estoit impossible de trouver plus de six cents mille crusades pour la contribution: ils demanderent mesme un assez long temps pour faire revenir l'or appartenant au Roy de Portugal, qu'on avoit transporté bien avant.

## 246 MERCURE

dans les terres. Le sieur du Guay-Trouin rejetta cette proposition, & congédia les députez après leur avoir fait voir qu'il faisoit miner les endroits que le feu ne pourroit détruire: cependant il se passa encore six jours sans qu'on entendist parler du Gouverneur: on apprit mesme que Don Antonio d'Albuquerque devoit arriver incessamment. Comme il n'y avoit point de temps à perdre, le sieur du Guay-Trouin fit mettre le lendemain à la pointe

du jour toutes les troupes en marche, & malgré la difficulté des chemins il arriva de bonne heure en présence des ennemis, & si près d'eux, que l'avant-garde commandée par le Chevalier de Gouyon se trouva à demi portée de fusil de la première hauteur qu'ils occupoient, & sur laquelle une partie de leurs troupes parut en bataille. Le Gouverneur surpris envoya aussi tost deux Officiers pour représenter qu'il avoit offert tout l'or

## 248. MERCURE

dont il pouvoit disposer pour le rachat de la Ville; qu'il luy estoit absolument impossible d'en trouver davantage: que tout ce qu'il pouvoit faire estoit d'y joindre dix mille cruſades de ſa propre bourse, cent caſſes de ſucre, & tous les bœufs neceſſaires pour la ſubſiſtance des troupes, & qu'après cela le ſieur du Guay Trouin estoit le maître de le combattre, & de détruire la Colonie. On tint conſeil, & il fut reſolu d'accepter cette propoſi-

tion plustost que de tous perdre ; & fit donner des estages, avec promesse de payer le tout dans quinze jours.

Le lendemain 11. Octobre Don Antonio d'Albuquerque arriva avec trois mille hommes de troupes, moitié cavalerie & moitié infanterie, & plus de six mille Negres bien armez. Cependant on travailloit toujours à transporter dans les Vaisseaux de l'Escadre le sucre qui s'estoit trouvé, & à remplir les Magasins des

## 290 MERCURIE

autres marchandises que l'on pouvoit ramasser.

Le 4. Octobre les ennemis ayant achevé leur dernier payement, on fit embarquer les troupes: on garda seulement les Forts de l'Isle de Villegagnon, de l'Isle des Chevres, & ceux de l'entrée.

Le 13. après avoir fait mettre le feu aux Vaisseaux échoués sous l'Isle des Chevres, & aux autres Bastimens que l'on n'avoit point trouvé à vendre, l'Escadre mit à la voile avec

de l'eau & des vivres, pour environ trois mois, embarquant un Officier, quatre gardes de Marine, & trois cents cinquante soldats qui restoient de la défaite du sieur du Clerc: tous les autres Officiers avoient esté envoyez à la Baye de tous les Saints. Le sieur du Guay-Trouin prétendoit aller les délivrer, & tirer mesme de cette Colonie une nouvelle contribution; mais ayant employé quarante jours, à cause des vents contraires, pour arriver à la hauteur de cette Baye, & ayant à peine assez d'eau & de vivres pour arriver en France, il continua sa route. Il fut mesme obligé de laisser la prise commandée par le sieur

## 52. MERCURE

de la Ruffiniere, trop pesante :  
la Fregate l'Aigle ayant ordre  
de l'escorter jusqu'en France.

L'Escadre passa enfin la Li-  
gne le 25. Octobre. Les vents  
estant devenus plus favorables,  
on arriva le 19. Janvier à la  
hauteur des Isles des Açores ,  
où on essuya une grande tem-  
peste, qui dispersa une partie  
de la Flote.

Enfin après avoir mis plu-  
sieurs fois à travers pour at-  
tendre les Vaisseaux, nous con-  
tinuâmes nostre route vers  
Brest, où l'Escadre arriva le  
6. Février 1712.

L'HORLOGE DE SABLE,  
figure du Monde.*Poëme.*

**A**ssemblage confus d'u-  
 ne arene mobile,  
 Que l'art sçut enfermer  
 dans ce vase fragile,  
 Image de ma vie, horloge  
 dont le cours  
 Règle tous mes devoirs en  
 mesurant mes jours ;  
 Puisqu'à te célébrer ma  
 Muse est destinée,  
 Fais couler pour mes vers  
 une heure fortunée ;

*Février 1712.*

Y

## 254 MERCURE

Et vous pour qui le monde  
à de si doux appas,  
Qui mesme haïssiez ceux  
qui ne l'aiment pas;  
Mortels, venez icy; je veux  
dans cet Ouvrage,  
Du monde, tel qu'il est,  
vous tracer une image.  
Qu'est le monde en effet?  
c'est un verre qui luit,  
Qu'un soufle peut détruire,  
& qu'un soufle a produit.  
Que renferme le monde?  
une vaine poussiere  
Que remuë à son gré le  
poids de la matiere,  
Qui tourne, va, revient;

GALANT. 255

plus viste que les flots,  
Et par son mouvement ne  
tend qu'à son repos.

Que font tous les mortels?  
autant de grains de sable  
Qu'anime cependant une  
ame raisonnable:

Mais qui du sable seul oc-  
cupez ardemment  
Font leur unique employ  
de son accroissement.

On l'échange, on le vend,  
on l'achete, on l'amasse,  
Et monceaux sur mon-  
ceaux l'avarice l'entasse.

Le marchand qui ne craint  
ny les vents ny les eaux,

Y ij

256 MERCURIE

Confiant sa fortune à de  
fresles vaisseaux,

Court aux extremittez de la  
plaine liquide.

Vendre un sable brillant  
pour un sable solide.

L'Artisan que le sort ou  
l'orgueil des humains

Oblige à se nourrir du tra-  
vail de ses mains,

Ne fait pendant le cours  
d'une vie inutile

Que polit, que finir une  
arene mobile.

Le sage examinant la natu-  
re des corps,

Leurs causes, leurs effets,

leurs mutuels rapports,  
 Cherchant un vuide en eux  
 qu'il peut voir en  
 luy mesme,  
 Croit embrasser le vray,  
 dans une erreur qu'il  
 aime.

Il ne s'apperçoit pas, seduit  
 par son orgueil,  
 Qu'en voulant l'éviter, il  
 tombe dans l'écuëil,  
 Et que son esprit faux rem-  
 ply de vains phantosmes  
 N'amasse qu'un tresor de  
 poussiere & d'atomes;  
 Et vous esclaves, esclaves-  
 nez de vos propres

258 **MERCURIE**

souhais,

Vous, Grands, qui bastissez  
de superbes palais,

Que vous sert d'élever un  
château perissable

Plus haut que vos voisins.

C'est mettre un peu  
de sable

Qui devenant un jour la  
victime des ans

Marquera par sa chute un  
espace de temps.

Que faites-vous enfin, vous,  
maîtres de la terre ;

Vous portez en tous lieux  
les fureurs de la guerre,

Vous inondez nos champs

**GALANT.** 259

de bataillons épars,  
Vous livrez des assauts ;  
vous forcez des remparts.  
D'un trop foible voisin  
vous pillez la frontière,  
Pour luy ravir un peu de  
fable & de poussière  
Qui glissant de vos mains  
avec rapidité  
Fera du moins connoître à  
la postérité  
Avides de sçavoir vos suc-  
cez, vos traverses,  
Du temps qui fuit toujours  
les époques diverses.  
Mais rangeons - nous aux  
loix de l'exaëte raison,

## 269 MERCURE

Et tafchons d'illustrer no-  
stre comparaiſon.

Ce ſable à chaque inſtant  
prend de nouvelles  
places ,

Et le monde en un jour  
change de mille faces.

Ces grains ſont agitez de  
mouvements divers ,

Tels ſont auſſi les corps de  
ce vaſte Univers.

Sans liaiſon entr'eux, non  
plus que cette arene

Chacun ſuit au hazard le  
penchant qui l'entraîne ,

Et ce qui d'un peu d'air  
dans ce vaſe eſt l'effet ,

Le vent de la fortune en ce  
monde le fait.

Les uns sont élevez sur les  
débris des autres,

Les biens de nos voisins se  
grossissent des nostres.

Dans la foule obscurcis, les  
Princes détronéz,

Contraints à respecter des  
sujets couronnéz,

Sont de tristes jouëts du  
fort toujours volage.

De ses renversemens nostre  
Horloge est l'image.

On la tourne, & bientôt  
le sable se confond.

Le plus bas monte en haut,

## 162 MERCURE

le plus haut coule au fond ,  
Et comme on voit ces grains  
agitez dans leur verre  
Peu libre dans l'enclos du vase  
qui les serre ,  
Vers leur centre commun faire  
un commun effort ,  
Et par la voye estroite attein-  
dre l'autre bord ,  
Telle on voit des humains la  
cohorte mortelle  
Dans le partage obscur de la  
nuit éternelle  
De ses jours malheureux étein-  
dre le flambeau ,  
Se pousser , s'enfoncer dans  
l'horreur du tombeau ,  
Nous y voyons tomber , d'une  
chute commune ,  
Le pauvre & son espoir , le  
riche & sa fortune ,

GALANT. 263

Les jeunes, les vieillards, les  
sujets & les Rois,  
Faits du mesme limon, subir  
les mesmes loix.

Mais que dis-je, ce sable a sur  
nous l'avantage;

Au globe, dont il sort, il re-  
trouve un passage,

Et lorsque nous quittons la lu-  
mière du jour,

Nous la quittons, hélas ! sans  
espoir de retour.

Après tant de leçons que four-  
nit nostre Horloge,

Luy peut-on justement refuser  
un éloge,

A toute la nature elle donne  
des loix.

Pourveu qu'il ait des yeux, le  
sourd entend sa voix.

Au Prince, au Magistrat, à

## 264 MERCURE

l'Orateur, au Sage,  
Elle fait, sans parler, enten-  
dre son langage;  
En suspend les Arrests, les dis-  
cours, les travaux;  
Annonce à l'Artisan l'heure de  
son repos.  
Enfin réglant du temps la du-  
rée & l'espace,  
Elle nous dit qu'il faut, & qu'  
avec luy tout passe,  
Et moy qui tient toujours sur  
luy les yeux ouverts,  
Je vois qu'il faut finir mon élo-  
ge & ces vers.

## NOUVELLES.

*De Rome le 16. Janvier.*

Monsieur le Cardinal de la Tremoille, ayant communiqué de la part du Roy à Monsieur le Cardinal Otthoboni, les instructions sur la protection des Affaires de France, qu'il a acceptées, cette Eminence a fait élever les Armes de Sa Majesté sur la Porte de son Palais à la Place Navone.

*Janvier 1712.*



# 90 MERCURE

Le Procès qu'il y avoit entre l'Eglise Royale de S. Louis de la Nation Françoise & le College Germanique à l'occasion des nouveaux Bâtimens, a esté jugé en faveur de l'Eglise de Saint Louis.

M<sup>r</sup> le Cardinal Albani, fit son entrée le 10. Tous les Cardinaux, les Princes, & les autres Personnes les plus distinguées envoyerent des Gentilshommes avec des Carosses à six Chevaux au devant de luy, pour le Complimenter, & la Reine

Douairiere de Pologne y en  
 envoya trois hors de la Porte  
*del Popolo*. Ce nouveau Car-  
 dinal, après estre descendu  
 au Palais, y demeura long-  
 temps en particulier avec le  
 Pape, & il fut ensuite no-  
 compagné à son apparte-  
 ment par la plupart de  
 ceux qui avoient esté au dé-  
 vant de luy. Il reçut pendant  
 les trois jours suivans, les  
 Complimens de tous les  
 Ministres Estrangers, de tous  
 les Prelats, & de toute la  
 Noblesse. Le 4. après avoir  
 reçu le Chapeau dans son

## 52 MERCURIE

Consistoire que le Pape tint pour luy donner, il alla faire sa priere à l'Eglise de Saint Pierre, ensuite dequoy il commença à faire ses visites. Il alla d'abord chez le Cardinal Acciaïoli Sous-Doyen du Sacré College, & ensuite chez la Reine Douairiere de Pologne.

L'Affaire de l'Evesque de Leccé, devient de plus en plus serieuse; Les Officiers de l'Archiduc, non contents de la violence qu'ils ont faite à la Personne de ce Prelat, ont fait emprisonner son

Chancelier, tous les autres Officiers de l'Evesché, & même leurs parents quoy qu'ils n'ayent aucune part à cette affaire. On avoit envoyé de Naples à Leccé des Chapelains pour faire ouvrir les Chapelles Royales parce qu'estant exemptes de la Jurisdiction ordinaire, ils pourroient y célébrer l'Office Divin qui étoit interrompu; mais après avoir fait ouvrir ces Chapelles, & avoir tout disposé pour y dire la Messe, ils furent tres surpris d'apprendre qu'on avoit affi-

# 24 MERCURE

ché par toute la Ville , des  
 Monitoires qui declaroient  
 excommuniez , en vertu de  
 la Bulle in *Cœna Domini* ,  
 tous ceux qui y assisteroient.  
 Le Conseil de la Jurisdiction  
 Royale s'étant assemblé sur  
 ce sujet , on délibéra si on  
 chasseroit du Royaume ,  
 tous les Chanoines de la  
 Cathédrale ; comme on at-  
 tribuë toutes ces violences  
 au Comte Borromée , lors  
 que l'on reçut la Lettre qu'  
 il écrivoit au Pape, aux Fêtes  
 de Noël pour les luy sou-  
 haiter bonnes , après avoir

délibéré dans une Congregation de l'Immunité si elle seroit ouverte, on conclut que non, & qu'elle luy seroit renvoyée sans l'ouvrir.

Extrait d'une Lettre de  
Vienne du 20. Janvier.

Le Conseil Aulique ayant reçu ordre de l'Archiduc de reprendre ses Seances, qui avoient été interrompues depuis la mort de l'Empereur Joseph, en fit l'ouverture le 14. cependant l'Imperatrice Régente a remis toutes les Affaires importantes

E iiiij

## 36 MERCURIE

jusqu'à l'arrivée de l'Archiduc, excepté celles qui ne peuvent souffrir aucun retardement : plusieurs Seigneurs & Officiers qui reviennent de Francfort assurent que le départ de ce Prince avoit été fixé au onze may, qu'il estoit incertain quand il pourroit arriver, les chemins étant devenus impraticables en plusieurs endroits, par la grande quantité de neiges qui estoit tombée. Quoy que cette Cour paroisse toujours fort opposée à la Paix que les Anglois & les Hollandois sont convenus de Traiter sur le pied des Prelim-

naires arrestez en Angleterre, on assure néanmoins qu'elle en-  
voyera des Plenipotentiaires  
au Congrez : c'est dont on sera  
bien-tost éclairci; quoy qu'il  
en soit, les nouvelles que l'on  
reçoit d'Hongrie qu'un grand  
nombre de Mécontents ont de  
nouveau pris les armes en dif-  
ferens endroits, donnent d'au-  
rant plus d'inquietude que les  
grands preparatifs que les  
Turcs font sur les Frontieres  
de ce Royaume, font apprehen-  
der qu'enfin la Porte ne soit  
déterminée à favoriser les  
Confederéz.

# 48 MERCURE

*Les Lettres de Constantinople*  
*du 2. Decembre, & plusieurs*  
*autres posterieures, confirment*  
*que Mehemet-Bacha, Grand*  
*Visir fut deposé & arresté le*  
*20. Novembre à Andrinople,*  
*& qu'on a aussi arresté & mis*  
*au Chasteau des sept Tours,*  
*Osman Aga son Lieutenant;*  
*que Issouf Bacha, Aga, ou*  
*General des Janissaires, a esté*  
*fait Grand Visir, & que le*  
*Kaimacan de Constantinople a*  
*esté fait Aga des Janissaires,*  
*& que le nouveau Grand*  
*Visir fit son entrée publique à*  
*Constantinople, le premier*

Décembre, accompagné des principaux Officiers de l'Armée; que le Kan des Tartares qui y arriva le lendemain, est l'un des principaux Auteurs de la disgrâce du Visir. d'oposer que le Musli ayant esté consulté à son sujet, avoit répondu que le Sultan étoit obligé en conscience de le déposer, parce qu'il étoit très-important pour le bien de l'Etat de punir un homme qui après s'estre laissé corrompre par des presens, a osé faire de son chef, une paix honteuse au lieu qu'il auroit pu se rendre maistre de la per-

## 60 MERCURE

sonne du Czar, & de toute son Armée, & procurer par ce moyen un avantage tres-considerable à l'Empire Otthoman. Ces mesmes Lettres ajoûtent que depuis que le Gouverneur d'Asaph avoit refusé de remettre cette Place au Bacha qui s'étoit avancé avec huit mil Turcs pour en prendre possession, les Ostages Moscovites qui avoient esté conduits à Constantinople, avoient esté emprisonnez au Chasteau des sept Tours où l'Ambassadeur du Czar étoit detenu; que depuis ce temps là on travailloit avec

## GALANT. 61

toute la diligence possible aux préparatifs pour recommencer la guerre, & que les Valaques & les Moldaves ayant reçu ordre de la Porte de fournir toutes sortes de provisions au Roy de Suede, ce Prince faisoit faire de grands Magasins à Bender.

De Hambourg le 29. Janvier.

Le Roy de Dannemarck partit le 20. du Village de Mekelbourg près de Wismar, & alla camper le même jour avec son Infanterie à

## 62. MERCURE

Gadebusch, la Cavallerie le joignit le 21. Le 22. son Armée marcha sur trois Colonnes; l'une commandée par le General Rantzau, prit la route du Duché de Lawembourg. Le 23. ce General envoya ici un Officier pour demander le passage par les quatre Baillages de cette Ville, & qu'on fournist des fourages à ses troupes; ce qui luy fut accordé. Une autre Colonne qui passa par le Territoire de Lubek y fit de grands désordres parce que les habitans

de cette Ville là avoient favorisé plusieurs Officiers Suedois qui s'étoient jettez dans Wismar durant le blocus. La troisième Colonne marcha entre ces deux autres par le plus court chemin, & les trois Colonnes devoient se rejoindre à la Bruyere de Grande Gâtoures les Troupes devoient se séparer pour entrer en quartier d'hiver. Le Roy de Dannemarck arriva le 24. à Segebourg, d'où il devoit se rendre à Colden-gen. après avoir passé à

## 64 MERCURE

Rensbourg. Ce Prince, pour empêcher la desertion de ses troupes, avoit toujours fait marcher des Détachemens sur les aîles de son Armée, qui est en fort mauvais état, la pluspart des soldats étant malades des grandes fatigues qu'ils ont essuyées, & la pluspart des chevaux des Cavaliers étant morts. Sa Majesté Danoise a laissé à Rostok une Garnison de deux mil cinq cens hommes, & deux Regimens à Gripswald avec un Regiment Saxon. Ce

## GALANT. 65

Prince avoit fait rompre tous les Ponts sur le Ribuis depuis Damgarten jusqu'à Tribzée; mais les Suedots ont déjà rétably celuy de Damgarten.

A l'égard des Troupes Saxones, elles ont repris la route de leur Pays, excepté quelques Regiments que le Roy Auguste a laissez à Gripswalst, à Anclam & en d'autres petites villes aux environs de Stralsund pour incomoder la Garnison de cette Place. Ce Prince arrivera à Dresde le 15. accompagné  
Fevrier 1712. *Ed*

## 66 MERCURIE

de ses Ministres, du General Flemming & de plusieurs autres Officiers Il a convoqué une Diette des Etats du Pays qui doit se tenir le 13. Février, à laquelle il doit demander des subsides pour remonter ses Troupes, pour recrues, pour les Magasins, & pour les autres dépenses necessaires. Il en a aussi convoqué une generale en Pologne pour le 5. Avril, & on assure qu'il doit assister en personne à l'une & à l'autre.

Les Lettres de Thorn

portent que la Princesse épouse du Prince de Moscovie, y étoit arrivée avec une suite de plus de deux cens Allemands; que l'Officier qui étoit allé par ordre du Czar à Smolensko pour en ramener l'Artillerie que les Moscovites avoient enlevée de l'Arsenal de Vilna, n'a pu l'obtenir parce que le nom de celui à qui on la devoit remettre n'étoit point marqué dans les ordres; que les Troupes Moscovites loin d'estre sorties de Pologne, y exi-

Fij

## 68 MERCURE

gcoient par force les vivres,  
& fourages, & autres choses  
dont elles avoient besoin,  
& mêmes qu'elles vouloient  
obliger les Polonois de  
transporter en Pofnavie des  
provisions pour les Troupes  
du Czar qui font en Pome-  
ranie; que ces violences  
avoient obligé plusieurs Pa-  
latinats à aller se plaindre  
au Primat du Royaume, qui  
avoit écrit au Prince de  
Moscovic pour le prier de  
faire cesser ces contraven-  
ventions aux Traitez con-  
clus avec le Czar son pere.

Ces Lettres ajoûtent que la Diète du Palatinat de Cracovie s'étant assemblée pour empêcher les Moscovites de forcer les habitans des lieux qu'ils occupent, on y logeroit avec eux une partie des Troupes de la Couronne; & que le Palatin de Moscovie qui s'étoit préparé à aller à Constantinople avec le caractère d'Ambassadeur du Roy Auguste & de la République, étoit retourné dans ses Terres, la réponse qu'il attendoit du Grand Seigneur, ne luy ayant pas

## 70 MÉRACURIE

cette favorable à l'égard du Roy Auguste, cette réponse ne parle en aucune manière de ce Prince; mais seulement de la République de Pologne; avec laquelle le Sultan étoit toujours dans la résolution d'entretenir la Paix.

Le 28, l'Orateur de la Chambre des Communes lut un Message que M<sup>r</sup> de Saint Jean, Secrétaire d'Etat avoit reçu de la Reine; & qui porte que S. M. n'estant point assez rétablie de son indisposition causée par

un retour de Goutte pour  
venir au Parlement, & ne  
voulant cependant pas que  
les Affaires publiques souf-  
fissent aucun retardement,  
elle avoit jugé à propos de  
luy communiquer en sub-  
stance par écrit, ce qu'elle  
avoit eu dessein de luy ap-  
prendre de bouche; Sçavoir  
que Sa Majesté après avoir  
déclaré à son Parlement que  
le temps & le lieu fixé pour  
l'Assemblée des Plenipoten-  
tiaires de tous les Confedo-  
rez étoit marqué, afin de  
traiter une Paix generale

## 72 MERCURE

avec ceux des Ennemis, & luy avoir fait connoître en même temps le soin qu'elle avoit resolu de prendre les interets de tous ses Alliez, ainsi que l'étrouite union dans laquelle elle se proposoit d'estre toujours avec eux pour obtenir une bonne Paix & pour la maintenir lors qu'elle seroit conclüe; elle pouvoit luy dire presentement que ses Plenipotentiaires étoit arrivez à Utricht, & qu'ils avoient commencé suivant leurs instructions, à chercher les moyens  
les

les plus convenables pour  
procurer une juste satisfac-  
tion à tous ses Alliez, sui-  
vant leurs Traitez, & par-  
ticulierement à l'égard de  
l'Espagne & des Indes Oc-  
cidentales; que le Parlement  
pouvoit attendre que Sa  
Majesté luy feroit commu-  
niquer les conditions de la  
Paix, avant qu'elle fust con-  
cluë; ce qui feroit connois-  
tre le peu de fondement  
qu'avoient les bruits qu'on  
traitoit une Paix particuliere  
que des personnes mal in-  
tentionnées avoient répan-

*Février 1712. Bb*

## 250 MERCURE

des pour faire réussir leurs mauvais desseins ; que les Ministres étoient chargez de proposer qu'on fixast un jour pour finir , de même qu'il y en avoit eu un marqué pour l'ouverture des Conférences , mais que cependant on travailleroit avec toute la diligence possible aux préparatifs pour entrer de bonne heure en Campagne ; qu'à cet effet S. M. ne doutoit point que les Communes qui avoient déjà donné tant de preuves de leur zele n'expédiaissent

promptement l'affaire des subſides : & qu'enfin, Sa Majesté étant informée de la licence excessive qu'on prenoit de publier des Libelles faux, scandaleux, & capables d'attirer des reproches à tout Gouvernement réglé, le mal ſemblant prévaloir ſur les Loix, elle recom-  
 doit de travailler à y remédier.

L'Orateur ayant fini la Lecture de ce Message, les Communes résolurent d'une voix unanime qu'on dresserait une Adresse pour remercier

Bb ij

292 **MERCURE**

la Reine de la bonté, de la prudence, de la douceur, & de la confiance : des Commissaires furent nommez pour la dresser ; & voicy ce qu'elle contenoit en substance. Que Sa Majesté ayant remoigné une si grande tendresse, & eu tant d'attention pour le bien de son Peuple, & un désintéressement si genereux pour le soutien & l'avantage de ses Alliez pendant la Guerre qu'il n'y avoit pas lieu de douter qu'elle n'eust les mêmes égards dans la Negociation de la

Paix ; que les Députez estoient obligez de la remercier de la promesse remplie de bonté qu'Elle avoit bien voulu leur faire , de leur en communiquer les conditions avant qu'elle fust conclüe ; que Sa Majesté détruisoit par là les faux bruits qui avoient esté répandus avec autant d'affectation que de malignité , lesquels ne pouvoient avoir d'autres Auteurs que quelques factieux incendiaires , qui pour couvrir leurs mauvaises dispositions contre le Gouvern-

## 294 MERCURE

ment present, & les desseins qu'ils n'avoient ozé avouer publiquement, cherchoient à faire naître de la défiance & de la jalousie dans l'esprit de ses Sujets pour les détourner de leur devoir; que la Chambre travailloit avec application à expedier l'affaire des subsides, & aux moyens d'arrêter la licence inconsiderée des Libelles faux & scandaleux, & qui étoient non-seulement injurieux au Gouvernement de Sa Majesté, mais remplis des plus horribles blasphêmes contre Dieu & la Religion.

Les Seigneurs remercioient  
 aussi la Reine d'un pareil  
 Message, qu'Elle leur avoit  
 aussi envoyé, & leur Adresse  
 finit par des assurances qu'ils  
 donnent à Sa Majesté, qu'ils  
 se reposent entièrement sur  
 sa grande prudence pour ce  
 qui regarde les conditions  
 de la Paix.

*De la Haye, le 1. Janvier.*

Nonobstant les Protesta-  
 tions que l'Archiduc avoit  
 faites de ne point consentir  
 aux Negotiations de la Paix

B b iij

## 296 MERCURE

sur le pied des Preliminaires, il a enfin resolu d'y envoyer des Ambassadeurs; le Comte Sizindorf arriva icy le 21. du mois dernier avec le caractere de Premier Plenipotentiaire de ce Prince au Congrez d'Utrecht, le Comte de Meternich arriva le lendemain avec le même titre de la part de l'Electeur de Brandebourg, Le vingt-deux tous les Plenipotentiaires qui estoient arrivez à Utrecht allerent visiter la Maison de Ville où les Conferences doivent se tenir, & ils regle-

rent que d'un côté de la Salle où on les tiendroit, on marqueroit une Chambre où Messieurs les Plenipotentiaires de France & ceux de leurs Alliez délibereroient en particulier, & que l'on en marqueroit une de l'autre côté de la même Salle, pour Messieurs les Plenipotentiaires des Alliez. Il fut aussi resolu que Messieurs les Plenipotentiaires de France entreroient par la Porte qui est du côté de la rue; ceux des Alliez, par celle qui est du côté du Canal; mais il a été

## 428 MERCURE

résolu depuis que les uns & les autres entreroient du costé du Canal, Sçavoit Messieurs les Plenipotentiaires des Alliez par l'ancienne porte, & M<sup>rs</sup> les Plenipotentiaires de France, par une Porte neuve que l'on a faite exprés à costé de Baùtre.

Les premières Scéances qu'on a tenuës, n'ont été que pour faire un Reglement pour retrancher toutes les Ceremonies, pour prevenir toutes sortes de differens, & pour regler la conduite de leurs Domestiques. La

premiere Conference se tint le 29. du mois dernier à dix heures & demie du matin ; & M<sup>rs</sup> les Plenipotentiaires prirent place à mesure qu'ils arriverent. M<sup>r</sup> l'Evêque de Bristol l'ouvrit, & commença par dire qu'ils étoient tous Assemblez pour travailler à une Paix generale ; que luy & les Plenipotentiaires des Alliez avoient des intentions sinceres & les pouvoirs nécessaires pour la concture, & qu'il esperoit que les Plenipotentiaires de France seroient dans les mê

# 300 MERCURE

mes dispositions ; & M<sup>r</sup> le Maréchal de Huxelles y répondit que luy & ses Collegues avoient le même dessein qu'ils étoient aussi revestus de pouvoirs suffisans, & que c'estoit l'intention du Roy leur Maître : ensuite Messieurs les Plenipotentiaires convinrent qu'ils s'assembleroient le Mercredy & Samedi de chaque semaine ; puis ils se séparèrent sans estre entrez en matiere.

*De Madrid le 25. Janvier.*

Le Roy alla le 18. à la Chasse du Sanglier à une

terre de Mr le Marquis de Mejorada. Mr de Vendôme après avoir distribué les Troupes en quartier d'hiver, & avoir donné ses ordres pour dissiper quelques partis de volontaires qui troubloient la securité des chemins, est arrivé ici aujourd'huy. Il a eu une conference assez longue avec leurs Majestez, ensuite de quoy il est allé à l'Hostel de Mr le Duc de Medina où il doit loger durant son séjour. Il doit travailler à faire en sorte que toutes les

Troupes soient prestes à rentrer de bonne heure en campagne, & qu'elle ne manquent point de vivres. Le Roy a donné le Commandement en Chef à M<sup>r</sup> le Marquis de Valdeñas, en l'absence de ce Prince, & la pluspart des Officiers Generaux doivent demeurer sur la Frontiere. On a apporté ici l'argent du Perou arrivé en Galice pour le compte du Roy, sur le Vaisseau François le Griffon. Depuis le commencement de cette année le Tresor

Royal reçoit les droits d'entrées qui appartenoient au Roy, & qui étoient employez à payer des pensions qui ont esté suspenduës. On mande de Sarragoſſe que par le moyen d'une Taxe modique ſur chaque famille dans tout le Royaume d'Arragon, les habitans de tous les lieux où les ſoldats paſſeront, ne leur fourniront plus que le lit & le chauffage; & qu'un parti de volontaires, avoit tué un Sergent Major & quelques Soldats du coſté

de Carbas. Les Lettres de Portugal portent que les Troupes Angloises qui ont leurs quartiers aux environs de Lisbonne, y commettent de grands desordres faute de subsistance; mais qu'elles n'attendoient que leurs derniers ordres pour repasser en Angleterre, & que le 8. de ce mois le Roy avoit tenu un grand Conseil, ensuite duquel il avoit fait partir un Exprés, sur le Paquebot d'Angleterre avec de nouvelles instructions pour ses Ambassadeurs aux Conférences

GALANT. 305  
d'Utrecht. On écrit de  
Cadiz que l'on commence à  
y sentir les fruits de la Paix,  
puisque deux Navires An-  
glois qui avoient chargé à  
Ostende, son entrez dans le  
Port avec deux Bastimens  
Biscayens qui avoient chargé  
en Angleterre.

NOUVELLES  
*d'Espagne du premier*  
*Février 1712.*

On travaille fortement aux  
recrues & aux nouvelles le-  
vées pour la Campagne pro-  
*Février 1712. C c*

chaine, pour laquelle on  
tient des Confeils de Guerre  
en prefence du Roy. Le  
25. du mois dernier le Duc  
de Vendosme arriva à Ma-  
drid, il alla d'abord faluer  
leurs Majestez avec lest-  
quelles ils eurent une longue  
Conference. On a déjà  
acheté pour cent mille escus  
de grains & cent mille  
écus de chevaux. Le Conseil  
de Castille a suspendu pour  
un an, le payement des  
revenus, des droits & des  
domains alienez. Quatre  
cent chevaux de la garnison

**GALANT.** 307  
de Badajoz, ont fait une  
course en Portugal, & en  
ont amené quatre mille  
pièces de bestail, avec deux  
cent chevaux ou mulets.

Le Duc de Vendosme en  
quittant Cervera y a laissé  
quatre Bataillons & le Regi-  
ment de Dragons de Vali-  
lejo, & le Comte d'Herfel  
pour y commander, de  
bonnes garnisons dans  
Agramont, Balaguer &  
Belpuch, voici comment le  
reste des Troupes étoit en  
quartier d'hiver.

La Cavalerie Française

C c ij

## 308 MERCURE

logée à Huesca & dans les  
Villes voisines.

L'Infanterie Espagnole  
dans la Conca de Trems &  
dans la Viguerie de Lerida.

La Brigade des Irlandois  
à Teruel au deça de l'Ebro

Le Regiment des Astu-  
ries à Daroca.

Dix Regimens de Cava-  
lerie Espagnole dans le  
Royaume de Valence.

L'Infanterie François à  
Alcaniz, à Caspé & à  
Tortose.

Les Volontaires & les  
Miquelets ayant voulu en-

trer en Navarre, les peuples  
ont pris les armes, les ont  
battus & mis en fuite, &  
en ont tué un grand  
nombre.

## NOUVELLES

d'Angleterre.

Les douze Pairs furent  
introduits le 13. Janvier  
dans l'Assemblée des Sei-  
gneurs, & ils y prirent leurs  
places, après la lecture de  
leurs Patentes. Le Comte  
d'Oxford grand Tresorier

## § 10. MERCURIE

delivra un Message de la Reine contenant qu'elle souhaitoit que la Chambre s'ajournast jusqu'au 25. ainsi que les Communes. Le Duc de Somerset, le Comte de Sunderland, le Comte de Nottingham & plusieurs autres furent pour la negative; cependant l'affirmative l'emporta de soixante-trois voix, contre quarante-neuf; & la Chambre s'ajourna jusqu'au 25. Les Seigneurs Ecoissois ont remontré à la Reine que l'affaire du Duc d'Hamilton estoit contrairé

à l'Acte d'Union des deux Royaumes. Sa Majesté répondit qu'elle estoit fâchée qu'on leur eut donné ce sujet de plainte, & qu'elle feroit en sorte de leur faire avoir satisfaction. On a donné au Duc de Beaufort la Charge de Capitaine des Gentils-hommes Pensionnaires, que le Duc de Saint Albans, fils naturel du Roy Charles II. occupoit, le Duc d'Ormont Colonel du premier Regiment des Gardes à pied a été nommé Commandant de toutes les

## 312 MERCURE

Troupes de la grande Bretagne.

Le Comte Rivers a esté fait Grand Maître de l'Artillerie & Colonel du Regiment des Gardes à cheval.

Le Duc de Northumberland Capitaine de la seconde Compagnie à cheval. Le sieur Hill Brigadier a été nommé Lieutenant de la Tour à la place du General Cadogan, plusieurs Capitaines de Vaisseau de Guerre ont esté reformez. On croit qu'il y aura encore dans peu d'autres changemens.

Les

*Les dix-sept Articles de  
Paix , proposez par  
les Plenipotentiaires de  
France.*

I. Le Roy à la signature de la Paix , reconnoitra la Reine de la Grande Bretagne en cette qualité; comme aussi la succession à la Couronne, telle qu'elle est établie & de la maniere qu'il plaira à Sa Majesté Britanique.

II. Sa Majesté fera raser toutes les fortifications de Dunkerque , immédia-  
Février 1712. D d

## 314 MERCURE.

tement après la conclusion de la Paix, moyennant un équivalent à sa satisfaction.

III. L'Isle de Saint Christophle, la Baye & le Déroit de Hudson seront cedez en leur entier à la Grande Bretagne, & l'Academie avec le Fort du Port-Royal, seront rendus en leur entier, à Sa Majesté.

IV. A l'égard de l'Isle de Terre-neuve, le Roy offre encore de la ceder, se reservant seulement le Fort de Plaisance, & le droit de pescher les moruës & de

les faire secher comme avant la guerre.

V. On conviendra d'un Traité de commerce avant ou après la Paix, au choix de l'Angleterre, dont on rendra les conditions aussi égales entre les deux Nations qu'il sera possible.

VI. Le Roy, à la signature de la Paix, consentira que les Pais-Bas Espagnols cedez par le Roy d'Espagne à l'Electeur de Baviere, servent de barriere aux Provinces Unies, & pour l'augmenter, il y ajout-

D d ij

## 316 MERGURIE

tera Furnes & son Bailliage, la Knoque, Ipres & la Châtellenie, Menin avec sa Verge; & en eschange, Sa Majesté demande pour former une barriere de la France, Aire, Saint Venant, Bethune, Douïay, Bouchain, & leurs dependances.

VII. Si les Estats Generaux veulent entretenir garnison dans les places fortes de la barriere formée de cette maniere, des terres cedées à Son Altesse Electorale de Baviere, & de ce que la France y a

ajouté du sien , Sa Majesté consent qu'ils y mettent autant de troupes qu'il leur plaira , & mesme qu'elles soient entretenues aux dépens du Pais.

VIII. Moyennant cette cession & accord, le Roy de son costé demande pour l'équivalent de la demolition de Dunkerque, les Villes & Citadelles de Lille & de Tournay avec leurs dependances.

IX. La barriere estant ainsi réglée entre la France & les Estats Generaux, le

D d iij

## 318 MERCURE.

Roy pour augmenter le commerce de leurs sujets, accordera ce qui a été stipulé par le Traité de Ryswick & le Tarif avantageux de 1664, à la réserve de six sortes de marchandises dont on conviendra, & qui demeureront chargées des mesmes droits qu'elles payent actuellement: comme aussi l'exemption des cinquante sols par tonneau sur les Vaisseaux venant des Provinces Unies & des Pais estrangers en France.

X. A l'égard du commerce en Espagne & aux Indes Occidentales, le Roy s'engagera, non seulement envers les Estats Generaux, mais aussi envers la Grande Bretagne & tous les autres Princes, en vertu du plein pouvoir qu'il a pour ce sujet, que ce commerce se fera ponctuellement & de la mesme maniere qu'on a fait sous le regne, & jusqu'à la mort de Charles II. & il promet que les François se soumettront comme les autres Nations aux an-

Q d iij

## 320 MERCURE

ciennes Loix & Reglements faits par les Rois predecesseurs de Sa Majesté Catholique, par rapport au commerce & à la navigation des Indes Espagnoles.

XI. Sa Majesté consent outre cela que tous les Potentats de l'Europe, entrent dans la garantie de ces promesses, & promet que le Roy son petit fils, pour le bien de la Paix, renoncera à toutes prétentions sur le Royaume de Naples & la Sardaigne, comme aussi sur le Duché de Milan, & elle consentira aussi que cette partie qui

a esté cedée au Duc de Savoye, reste à son Altesse Royale : bien entendu que moyennant cette cession, la Maison d'Autriche renoncera pareillement à toutes prétentions sur les autres parties de la Monarchie Espagnole, & en retirera ses troupes immédiatement après la Paix.

XII. Les frontieres sur le Haut Rhin, seront rétablies de part & d'autre sur le mesme pied qu'elles estoient avant la presente guerre.

XIII. Moyennant toutes ces conditions, le Roy demande que les Electeurs de Cologne & de Baviere soient reſtablis dans la pleine poſſeſſion de leurs Etats, dignitez, prerogatives, biens, meubles & immeubles, dont ils ont joui avant la preſente guerre, & Sa Majeſté reconnoiſtra en Allemagne & en Pruſſe, tous les Titres qu'elle n'a pas encore reconnus.

XIV. Le Roy rendra au Duc de Savoye tout ce qu'il luy a pris pendant cette guer-

te, & son Altesse Royale en  
fera de mesme à l'égard de  
la France; de maniere que les  
fronieres de part & d'autre  
seront les mesmes qu'avant  
la Declaration de la guerre.

XV. Ce qui concerne  
le Portugal, sera restablí &  
demeurera sur le mesme  
pied qu'avant la guerre, tant  
par rapport à la France qu'à  
l'Espagne; quant aux Do-  
maines en Amerique, s'il y  
a quelque chose à regler,  
on taschera de le faire à l'a-  
miable.

XVI. Le Roy con-

fentira volontiers & de bonne foy, que de concert avec les Allicz, on prenne les mefures les plus convenables, pour empêcher que les Couronnes de France & d'Espagne foient jamais reunies sur une mefme teste; c'est à dire que le mefme Prince foit Roy des deux Royaumes.

XVII. Tous les les Traitez; ſçavoir celuy de Munfter & les ſuivans, demeureront en pleine vigueur; excepté les articles auxquels le preſent Traité pourroit a-

GALANT. 325  
voir derogé ou fait quel-  
que changement.

Il y eut des disputes sur  
ces propositions de la part de  
quelques Plenipotentiaires ,  
qui en prirent des copies &  
les envoyerent à leurs Maî-  
tres par des couriers ex-  
prés. Cependant on assure  
que le 13 il fut resolu dans  
l'assemblée des Allicz , que  
le 5 Mars ils donneroient  
leur réponse aux Plenipo-  
tentiaires de France,

326 MERCURE

D'UTRECHT,

A Son Excellence

M Y L O R D

EVESQUE DE BRISTOL.

Traduction nouvelle.

*Honneur des Campa-*  
*gnes liquides,*

*Enfant de quelque Bois*  
*sacré,*

*Brillant Spectacle aux*  
*Nereïdes,*

*Beau Vaisseau, qu'à l'en-*  
*vi l'or & l'art ont paré;*

Que ta charge sied bien à  
ta magnificence !

De l'Europe en suspens  
tu conduis le Destin ,

Du monde gemissant tu  
portes dans ton sein

La dernière esperance ;

Tu seras à jamais festé  
par nos neveux ,

Le Peuple ira dansant te  
rendre ses hommages ,

Nos filles sur tes ponts  
inventant mille jeux ,

De guirlandes de fleurs ,  
orneront tes cordages.

# 326 MERCURE

*Dieux des Mers qui  
veillez sur cette nation,*

*( Si vous daignez encore  
protéger cet Empire )*

*Conduisez avec soin ce  
précieux Navire,*

*L'aimable Paix le monte,  
assez nostre Albion,*

*Du sang de cent Heros,  
qu'en vain la terre ad-  
mire,*

*Acheta pour autrui de  
fertiles Etats ;*

*Je vous atteste affreux  
combats,*

Et vous Palmes ensan-  
glantées

Qui à regret, par les siens,  
Londres vit remportées.

L'Univers desolé deman-  
de le repos ;

Le Dieu Mars est luy-  
même assouvi de car-  
nage ,

Pallas a renvoyé la cruel-  
le Attropos

Une Majesté douce écla-  
te en son visage

D'ANNE, elle emprunte  
l'air ! ô fortuné presage,

Bévrier 1712.      Ec

328 MERCURE

L'olive est dans sa main,  
au lieu de javelots.

PRELAT, dont la vertu  
respectée & chérie

Est le plus ferme appuy  
des Etats chancelans,

Pour la gloire de ta Pa-  
trie

On te voit oublier ton re-  
pos & tes ans,

Ton aspect venerable,  
aux caprices de l'onde

Doit imposer un Frein,

Et les Dieux que tu fers,  
pour le bonheur du mon-  
de

T'ont soumis le Destin.  
 Des Peuples s'arme en  
 vain la funeste manie,  
 Les bancs en vain cachez  
 sous les flots furieux  
 Osent tromper tes yeux ;  
 L'Ennemi de la Paix, le  
 vent de Germanie  
 En vain renverse tout de  
 son soufle odieux  
 Si nous avons pour nous,  
 nos Dieux & ton Genie  
 Neptune vient déjà te  
 soumettre les flots  
 De son trident luy-même  
 Ec ij

il souleve ta poupe  
Ses agiles Tritons servent  
tes Matelots ,

Tu pars au gré de l'onde ,  
Et leur joyeuse troupe  
Fait d'un long chant de  
Paix retentir les échos.

Insensé, que l'erreur , Et  
la discorde anime.

( De qui pour vous sau-  
ver il faut rompre les  
vœux )

Quatre Lustres entiers  
vous fûtes sa victime ,  
Et je vois dans vos cœurs  
renouveler ses feux ;

Arrestez, d'un autre œil  
les Dieux on vû la terre,  
Fatiguez de punir ils quit-  
tent le Tonnerre;

Craignez de réveiller leur  
courroux dangereux;

Les vents sont enchainez  
dans leurs grattes pro-  
fondes,

Voyez les flots domptez :  
& des vents, & des  
ondes,

Apprenez à calmer vos  
conseils trop mutins,

Et cessez de lutter contre  
Anne & les Destins.



# T A B L E.

<i>Nouvelles,</i>	265
<i>Mariage,</i>	80
<i>Les dix-sept Articles de Paix, proposées par les Plenipoten- taires de France,</i>	313
<i>Traduction Nouvelle,</i>	326
<i>Discours de Madame l'Abbesse du Val de Grace,</i>	



# CATALOGUE

## DES LIVRES NOUVEAUX

Imprimez chez PIERRE RIBOU, à  
Descente du Pont Neuf, à l'Image  
saint Loüis.

Des R R. P P. Benedictins, de la Congregati  
de saint Maur.

**S** *Ancti Augustini Hipponensis Episcopi Oper  
denuò castigata & illustrata, cum Indicibus  
Vita ejusdem sancti Augustini, fol. 8 vol.*

Petit pap. veau, 144 li

Moyen papier, 224 li

Grand papier, 320 li

— *Eorumdem Operum Indices, cum vita san  
Augustini, fol. separément, petit pap. 18*

Moyen papier, 24 li

Grand papier, 40 li

— Les Volumes se vendent separément,

petit papier, 18 li

Moyen papier, 24 li

Grand papier, 40 li

— *Vita S. Augustini, fol. separément, 6*

*Sancti Hilarii Episcopi Pictaviensis Opera, emen  
data & illustrata, fol. petit papier, 18 li*

Moyen papier, 24 li

Grand papier, 40 li

*Sancti Gregorii Episcopi Turonensis Opera*, castigata & edita studio Domini Theodorici Ruinart, Monachi Ordinis sancti Benedicti, Congregationis sancti Mauri, folio, 15 liv.

*Histoire de Bretagne*, composée sur les Titres & les Auteurs originaux, par Dom Guy Alexis Lobineau, Benedictin de la Congregation de saint Maur, avec les Preuves: & enrichie de Portraits, de Tombeaux, de Sceaux, & autres Monumens gravez en taille-douce, fol. 2 vol. 1707. 60 liv.

*Meditations pour tous les jours de l'Année*, tirées des Evangiles qui se lisent à la Messe, & pour les Fêtes principales des Saints, avec leurs Octaves, par le R. P. Rainfant, Benedictin de la Congregation de saint Maur, in 4°, quatrième édition, 1707. 6 liv.

*Domini Edmundi Martene Benedictini Congregationis sancti Mauri Commentarius in Regulam sancti Benedicti litteralis, moralis, historicus*, in 4°, 7 liv. 10 s.

### Ouvrages de M. Baluze.

*Conciliorum nova Collectio, in qua continentur plurima Concilia, nunc primum in lucem edita ex antiquis Codicibus: Seu Supplementum ad collectionem Conciliorum Labbei*, fol. 1707. petit papier, 15 liv.

Grand papier, 24 liv.

*Concilia Gallia Narbonensis, nunc primum edita, cum Notis*, in 8°, 4 liv.

*Illustr. Domini P. de Marca Archiepiscopi Parisiensis Dissertationes de concordia Sacrorum & Imperii: Seu de libertatibus Ecclesie Gallicanae. Novissima editio auctius illustrata*, fol. petit pap. 15 liv.

Grand papier, 24 liv.

— *Ejusdem de Marca Hispanica, sive limes*

- Hispanicus, hoc est, Geographica & Historica*  
*Descriptio Catalonia & Ruscinonia: accessere*  
*sta veterum Comitum Barcinonensium, Nicod.*  
*Specialis res Sicula, &c. omnia nunc primò*  
*edita, fol. petit papier, 15 li.*  
*Grand papier, 24 li.*  


---

*Ejusdem Dissertationes tres, cum notis*  
*Appendice actorum veterum, in 8°, 3 li.*  


---

*Ejusdem Opuscula, nunc primò in luce*  
*edita, in 8°, 3 li.*  
*Vita Papatius Avenionensium, hoc est, Histor*  
*Pontificum Romanorum qui in Gallia sederunt*  
*anno 1305. ad annum 1394. scripta ab auctorib*  
*coëtaneis, cum Notis, in 4°, 2 vol. 14 li.*  
*Sancti Agobardi Archiepiscopi Lugdunensis Oper*  
*necnon Leidradi & Arnulonis Archiepiscopo*  
*Lugdunensium Epistola & opuscula, cum Not*  
*in 8°, 2 vol. 6 li.*  
*Sancti Casarii Episcopi Arelatensis Homilia, nec*  
*quam antehac edita, cum Notis, in 8°, 11. 10*  
*Marii Mercatoris Opera, cum Notis, in 8°, 3 li.*  
*Reginonis Abbatis Frumienensis Libri duo de Eccles*  
*sticis disciplinis & Religione christiana, &c. cum*  
*Notis, in 8°, 4 li.*  
*Salviani Massiliensis, & Vincentii Lirinensis Oper*  
*cum Notis uberioribus, in 8°, tertia edit. 3 li.*  
*Vita Petri Castellani, Magni Franciæ Eleemosy*  
*rii, à Petro Gallandio scripta, cum Notis,*  
*8°, 1 liv. 10*  
*Miscellaneorum Libri quinque, hoc est, Colle*  
*veterum Monumentarum, in 8°, 5 vol. 15 li.*  


---

*Les volumes se vendent séparément 3 li.*  


---

*Ouvrages de feu M<sup>re</sup> ARMAND LE BOUTHILLI*  
*DE RANCE, Abbé de la Trappe.*  
*De la Sainteté & des devoirs de la vie Mona*  
*stique, avec les éclaircissements sur les di*

- eultez survenues au sujet de ce Livre , in  
 4° , 3 vol. 17 liv.
- Les mêmes in 12. 3 vol. 8 liv.
- Les Eclaircissemens, in 4° , separément, 6 l.
- Les mêmes in 12. separément, 2<sup>e</sup> liv. 10 f.
- cinq Chapitres tirez du Livre de la Vie Monas-  
 tique ; sçavoir , de l'amour de Dieu , de la  
 Priere , de la Mort , des Jugemens de Dieu ,  
 & de la Compenction , in 12. 1 liv.
- discours de la pureté d'Intention , & des moyens  
 pour y arriver , in 12. 1 liv. 10 f.
- Carte de la Visite de M. l'Abbé de la Trappe à  
 l'Abbaye des Claires , avec une Instruction  
 sur la mort de Dom Muce , in 12. 1 liv.
- Instructions de saint Dorothee , Pere de l'E-  
 glise Creque , traduites du Grec en François ,  
 avec la Vie de ce saint Pere , in 8° . 2 l. 5 f.
- Instructions sur les principaux sujets de la Pieté  
 & de la Morale Chretienne , in 12. 1 l. 10 f.
- Lettres de Pieté choisies & écrites à differentes  
 personnes , in 12 , 2 vol. 4 liv.
- Meditations sur la Regle de saint Benoît , troi-  
 sieme édition, augmentée de la veritable pre-  
 paration à la mort , in 12. 2 liv.
- de la veritable preparation à la mort , in 12.  
 separément , 1 liv.
- Réponses au Traité des Etudes Monastiques de  
 Dom Jean Mabillon , in 4° , 6 liv.
- le Texte de la Regle de S. Benoît, trad. in 12. 1 l.
- la Regle de saint Benoît , traduite & expliquée  
 selon son veritable esprit , in 4° , 2 vol. 12 l.
- La même in 12. 2 vol. 5 liv.
- Reflexions morales sur les quatres Evangiles ,  
 in 12. 4 vol. 7 liv. 4 f.
- Reglemens generaux de l'Abbaye de la Trappe,  
 in 12. 2 vol. 3 liv. 12 f.
- Relation de la mort de Dom Abraham Beau-

- gnier, in 12. brochure, 8  
 Relation de quelques circonstances de la mort  
 de M. l'Abbé de la Trappe, in 12. brochure  
 re, 8  
 Traité abrégé des Obligations des Chrétiens  
 in 12. 1 liv. 16

*Du R. P. Dom LE NAIN, Sous-Prieur de l'Abbaye  
 de la Trappe.*

- Homelies sur le Prophete Jeremie, in 8°, 2  
 vol. 7 liv. 12  
 Histoire de l'Ordre de Cîteaux, ou Vies de  
 Saints de cet Ordre, in 12. 9 vol. 16 liv. 4

*De Nosseigneurs du Clergé de France.*

- Procès verbal de l'Assemblée de 1690. fol. 6  
 — De l'Assemblée de 1693. & 1695. fol. 10  
 — De l'Assemblée de 1701. & 1702. fol. 6.  
 Relation des Assemblées de MM. les Prelats  
 pour la condamnation du Livre de M. l'Ar-  
 cheveque de Cambrai, in 4°, 4 liv  
 Recueil concernant l'établissement de deux Se-  
 minaires dans le Diocese de Reims, in 4°, 6

*Du R. P. DUBOIS, de l'Oratoire.*

- Historia Ecclesia Parisiensis*, fol. 2 vol. 30 liv  
 — Le Tome second separement, 15 liv

*Du R. P. AMELOTTÉ, de l'Oratoire.*

- Le Nouveau Testament traduit sur la Vulga-  
 re, avec des Notes, & des Cartes de la Terre  
 Sainte, in 4°, 2 vol. 12 liv  
 Le même in 18. 1 liv

*Du R. P. HARDOUIN, de la Compagnie  
 de Jesus.*

*Antirrheticus de nummis antiquis Coloniae*

*Municipiorum ad Joannem Vaillant, in 4°*, 3 l.  
*Sancti Joannis Chrysostomi Epistola ad Casarium*  
*Monachum, Gr. & Lat. cum Joannis Harduini*  
*Notis, & Dissertatione de Sacramento Altaris,*  
*in 4°*, 4 liv.

De differens Auteurs.

*Compendium Institutionum Justiniani, seu compen-*  
*diosa earum tractatio, in 12.* 1 liv.

Cœur affectif de saint François de Sales, tiré  
de ce qu'il y a de plus touchant dans ses  
Ecrits, pour la consolation des ames devo-  
tes, par M. Gambard, in 12. 1 liv. 12 s.

*Diurnale Cisterciense, ad usum Fuliensem, rubro-*  
*nigrum, in 24. maroquin,* 3 l.

Discours de saint Bernard, composez à la priere  
de sa sœur la Religieuse, où sont contenus  
tous les principaux points du Christianisme,  
nouvelle traduction, in 16. 1 liv. 10 s.

Exercice Journalier, à l'usage des Religieuses  
de la Congregation de N. D. in 16. 1 liv.

Maniere de bien entendre la Messe de Paroisse,  
par Messire François de Harlay, Archevé-  
que de Rouen, imprimée par l'ordre de feu  
M. l'Archevêque de Paris, in 12. 1 liv.

Ordonnances du Roy pour le fait de la Guerre,  
in 12. 15 vol. 45 liv.

— Les volumes se vendent séparément, 3 l.

Reglement pour le Regiment des Gardes, in  
12. 1 liv.

Prieres Chrétiennes recueillies par ordre de  
feu M. l'Archevêque de Paris, en Latin & en  
François; avec une Instruction pour la Con-  
fession & Communion, & une Conduite pour  
bien gagner le Jubilé, in 12. troisième édi-  
tion, 1 liv.

Tradition de l'Eglise sur le Silence Chrétien &

- Monastique, contre l'intemperance de la lan-**  
**gue, & les paroles inutiles en general, & en**  
**particulier contre la trop grande frequen-**  
**ration des Parloirs des Religieuses, par M.**  
**Hermant, in 12. 1 liv. 15 s**
- Traité du Cancer, & des moyens de le guerir**  
**par M. Alliot, in 12. 1 liv. 10 s**
- Traité des Ecoles Episcopales, par feu M. Joly**  
**Chantre & Chanoine de l'Eglise de Paris**  
**in 12. 2 liv**
- Vie de la Mere Eugenie de Fontaine, Religieuse**  
**de la Visitation, morte en 1694. in 12. 1 l. 10 s**
- De l'usage de celebrer le Service Divin, en lan-**  
**gue non vulgaire, par le R. P. Caponnel**  
**Chanoine Regulier, in 12. 1 liv. 5 s**
- Imitation de Jesus-Christ en vers, avec figu-**  
**res, par M. de Corneille, Bruxelles. in 8°. 4 l**
- Histoire du Concile de Trente, par Frapaolo**  
**in 4°. 8 liv**
- Les Loix Civiles dans leur ordre naturel, fo**  
**2 vol. 18 liv**
- Les memes, in 4°, 6 vol. 30 liv**
- L'art de Tourner ou de faire en perfection**  
**toutes sortes d'ouvrages au Tour : ouvrage**  
**tres-curieux & tres-necessaire à ceux qui**  
**exercent au Tour, fol. Latin & Fr. 15 liv**
- Traduction nouvelle des Odes d'Anacreon, par**  
**M. de la Fosse, seconde édition, augmentée**  
**de deux Odes, l'une de Pindare, & l'autre**  
**d'Horace, in 12. 2 liv. 10 s**
- Nouvelle Grammaire Espagnole, par M. Per-**  
**ger, in 12. 2 liv. 5 s**
- Nouvelle Traduction de Justin, avec des Re-**  
**marques, in 12. 2 vol. 3 liv. 10 s**
- Conquête du Mexique, in 12. 2 vol. 5 liv**
- Conquête du Perou, in 12. 2 vol. 4 liv. 10 s**
- Voyage d'Alep à Jerusalem, in 12. 2 liv**

- Nouvelle & parraine Grammaire Française du  
 Pere Chifflet, in 12. avec un abrégé d'Or-  
 tographe, 1 liv. 10 f.
- De la Connoissance de Dieu, par M. Ferrand,  
 in 12. 2 liv. 10 f.
- Novum Testamentum Græcum*, in 18. 1 liv. 16 f.
- L'Esprit de l'Ecriture Sainte, in 12. 2 vol. 3 l. 10 f.
- Le Comte de Cardone, in 12. 1 liv. 16 f.
- Les Aventures Galantes du Chevalier de The-  
 micourt, par Madame D... in 12. 1 l. 16 f.
- Furteriana, ou les bons mots de M. Furetiere,  
 in 12. 2. liv.
- Aventures galantes de France & d'Espagne,  
 in 12. 2 liv.
- Traduction nouvelle de Miguelles Cervantes,  
 in 12. 2 liv.
- Biblia sacra*, in 4°, 6 liv.
- Amusemens serieux & comiques, par M. du  
 Freny, in 12. 1 liv. 10 f.
- Grammaire Allemande, de Perger, in 12. 1 l.
- Essais de litterature pour la connoissance des  
 bons Livres; & supplément des Essais, in 12.  
 4 vol. 8 liv.
- Le Jeu de l'Hombre, augmenté des Decisions  
 Nouvelles, in 12. 1 liv. 10 f.
- Les Campagnes du Roy de Suede, in 12. 3  
 vol. 6 liv.
- La Vie de M. de Moliere, in 12. 2 liv.
- Traité du Recitatif dans la Composition, dans  
 la Declamation, la Lecture & l'Action pu-  
 blique, in 12. 1 liv. 10 f.
- Histoire de la Virginie, contenant celle de son  
 établissement & de son gouvernement jus-  
 qu'à present, les productions naturelles du  
 País, la Religion, les Loix & les Coûtumes  
 des Indiens naturels, par un Auteur natif &  
 habitant de ce País-là, in 12. enrichie de fi-  
 gures

**École parfaite des Officiers de Bouche**, qui enseigne les devoirs du Maître d'Hôtel & Sommelier, la manière de faire les Confitures seches & liquides, les Liqueurs, Eaux, les Parfums, la Cuisine, à découper les viandes, & à faire la pâtisserie; huitième édition, corrigée & augmentée des pâtes, Liqueurs nouvelles, & des nouveaux Recettes goûts qu'on sert aujourd'hui: Avec des méthodes pour dresser les Services de Table, 12. 2 liv. 5

**Abregé de la Sainte Bible**, en forme de Questions & Réponses familières, tirées de différents Auteurs; divisé en deux parties, l'ancien & le nouveau Testament, par le R. Guerard, de la Congregation de saint Maur. Seconde édition, in 12. 2 liv.

**Les Delices de l'Italie**, contenant une description exacte du País, des principales Villes de toutes les Antiquitez, & de toutes les Raretés qui s'y trouvent; ouvrage enrichi d'un tres-grand nombre de figures en taille douce in 12. 4 vol. 12 liv

**Traité des Jardinages**, par M. de la Quintinie in 4°, 2 vol. 12 liv

**Le Prince Grec**, in 12. 2 liv

**Histoire de D. Quixotte**, in 12. 5 vol. 12 l. 10 s

**Les Fables de la Fontaine**, in 12. 5 vol. 10 liv

**La Princesse de Cleves**, in 12. 2 liv. 10 s

**L'Arithmetique de Legendre**, in 12. 2 liv. 10 s

**La Vie de Cromwell**, de Gregorio Leti, in 12. 2 vol. 5 liv

**Les Oeuvres de S. Evremond**, in 12. 5 vol. 10 l

**Juvenal**, de la traduction du P. Tarteron, in 12. 2 liv. 10 s

**Zayde**, in 12. 2 vol. 4. liv

- style du Conseil, par M. Gauret, in 4°, 5 liv.  
 Code de la Marine, in 4°, 3 liv.  
 Traité historique des Monnoyes de France, par  
 M. le Blanc. in 4°. 9 liv.  
 Dialogues entre le Diable Boiteux & le Diable  
 Borgne, par M. le Noble, in 12. 2 liv.  
 Traité de la Parole, in 12. brochure, 8 s.  
 Lucien d'Ablancourt, nouvelle édition, aug-  
 mentée de Notes, in 12. 3 vol. 6 liv.  
*Numismata aera Imperatorum Augustorum & Ca-*  
*sarum in Colonia, Municipiis & Urbibus Fure*  
*Latio donatis, ex omni modula percussa, auctore*  
*Joanne Foy-Vaillant, in fol. 2 vol. 36 liv.*  
 Histoire reduite à ses principes, dédiée à  
 Monseigneur le Duc de Bourgogne, in 12.  
 2 vol. 3 liv. 10 s.  
 Contes des Fées, ou les Chevaliers Errans, &  
 le Genie Familier, par M. D... in 12. 1 l. 15 s.  
 D. Guzman d'Alfarache, in 12. 3 vol. 7 l. 10 s.  
 Traduction en vers François des Epigrammes  
 d'Ovven, in 12. 1 liv. 10 s.  
 Les Amours de Pſiché, in 12. 2 liv.  
 La Muse Mousquetaire, in 12. 2 liv.  
 Virgile, de Martignac, in 12. 3 vol. 6 liv.  
 Lucrece, de la nature des choses, avec des ré-  
 marques sur les endroits les plus difficiles,  
 traduction nouvelle, in 12. 2 vol. 4 l. 10 s.  
 L'Ambiguë d'Auteuil, ou variétez historiques,  
 composées du Joueur, du Nouveliste, du Fi-  
 nancier, du Critique, de l'Inconnu, du Sin-  
 cere, du Subtil, de l'Hypocrite, & de plu-  
 sieurs autres personnages de differens carac-  
 teres, in 12. 1 liv. 5 s.  
 Les Aventures d'Appollonius de Tyr, livre rem-  
 pli d'évenemens, & écrit dans le même style  
 que Telemaque, par M. le B... in 12. 2 liv.  
 Prince Erastus, fils de l'Empereur Diocle-

- tian, in 12. 2 liv. 5.
- Abregé de Geographie, & de tout ce qu'il y a de plus remarquable dans chacune des quatre grandes parties de la Terre, particulièrement dans l'Europe & dans le Royaume de France: le tout mis en ordre pour pouvoir être appris & retenu facilement par cœur avec les routes des Postes de France & d'Espagne, dédié à S. A. S. Monseigneur le Prince de Dombes, par M. Poncein, in 12. 1 liv. 5.
- Histoire secrète de Bourgogne, in 12. 2 vol. 3.
- Vasconiana, ou Recueil des bons mots, des pensées les plus plaisantes, & des rencontres les plus vives des Gascons, seconde édition, augmentée, in 12. 2 liv. 5.
- Les Metamorphoses d'Ovide, traduites par R. Durier, dernière édition, in 12. 3 vol. 6 liv.
- Les mêmes en Rondeaux, avec figures de Bencerade, imprimées à Bruxelles, in 8°, 4.
- Les Metamorphoses, ou l'Asne d'or d'Apulée Philosophe Platonicien, avec le Demon Socrate, traduction en François, avec des Remarques, in 12. 2 vol. 5 liv.
- Les Fables d'Esopé Phrygien, avec celles de Philielphe, traduction nouvelle, enrichie de Discours moraux & historiques, & de Quatre discours à la fin de chaque discours, avec figures. On a ajouté à cette nouvelle traduction les Contes d'Esopé, les Fables diverses d'Abrias & d'Avienus, in 12. 2 vol. 4 l. 10.
- Les Memoires de la Vie du Comte D... avant sa retraite, contenant diverses aventures qui peuvent servir d'instruction à ceux qui ont vécu dans le grand monde; rédigez par M. S. Evremont, in 12. 2 vol. 4 liv. 10.
- Les Memoire de Messire Roger Rabutin, Comte de Buffly, in 12. 3 vol. 7 liv. 10.

em, Ses Lettres, nouv. édit. in 12. 4 vol. 8 l.  
es Oeuvres d'Homere, traduites en François  
par M. D. . . enrichies de figures en taille-  
douce, divisées en 4 vol. in 12. 10 l.

uinte-Curce, de la traduct. de M. de Vaugelas,  
avec le Latin à côté, 2 vol. in 12. 4 l. 10 s.

oeuvres d'Horace en Latin & en François, avec  
des Remarques critiques & historiques, de M.  
Dacier, troisième édition, revûe, corrigée  
& augmentée considérablement par l'Auteur,  
in 12. 10 vol. 20 liv.

histoire de France, P. Marcelle, in 12. 4 vol. 8 l.

lexicon Buxtorfi, in 8°, 4 liv. 10 s.

om Lexicon Pasoris & Greco-Lat. in 8°, 4 l. 10 s.

opus Juris Canonici, à Petro Pithoco, cum ap-  
pendice Juris Canonici, continens Librum septimum  
Decretalium, & Jo. Pauli Lancelotti institutiones  
Juris Canonici, in fol. 2 vol. 20 liv.

es Oeuvres de Maître Guy Coquille, Sieur de  
Romancy, 1703. 2 vol. 13 liv.

écueil de bons mots des Anciens & des Mo-  
dernes, in 12. 2 liv.

### THEATRE DE MESSIEURS

orneille, in 12. 10 vol. 20 liv.

acine, 2 vol. 6 liv.

ampistron, nouv. éd. augmentée d'une Trage-  
die & d'une Comedie, & ornée de figures, 4 l.

de la Fosse, avec ses Poësies, 2 vol. 5 liv.

egrand, 2 liv. 10 s.

rébillon, 3 liv. 10 s.

radon, 3 liv.

de la Grange, 2 liv. 10 s.

Moliere, 8 vol. nouvelle édition, augmentée  
de sa Vie, avec de nouvelles Remarques, 15 l.

ancourt, 7 vol. nouvelle édition, augmentée  
de plusieurs Pièces qui n'avoient point été

imprimées dans les éditions précédentes, avec

Figures & Musique,	14 liv.
Regnard, 2 vol.	5 liv.
Poisson, 2 vol.	3 liv.
De Hauteroche,	2 liv. 10 s.
Palaprat, 2. éd. augmentée de plusieurs Comedies qui n'ont pas encore esté imprimées, & d'un Recueil de Pieces en Vers, 2 vol.	4 l. 10 s.
Baron,	3 liv.
De Riviere,	2 liv. 10 s.
De la Thuillerie,	2 liv.
Boindin,	2. liv.
De Champ-mêlé,	2 liv.
De Montfleury, 2 vol.	5 liv.
Boursault, 2 vol.	5 liv.
De Mademoiselle Barbier,	2 liv. 10 s.
Quinaut,	2 liv. 10 s.
Theatre François, 6 vol.	15 liv.
Idomenée,	} Tragedies
Astrée,	
Electre,	
Rhadamisthe & Zenobie,	
Cyrus,	
Les Tyndarydes,	
Saül,	
Herode,	
Polydore,	
La Mort d'Ulyffe,	
Mustapha,	
Agrippa, ou le faux Tiberiaus,	
Le Curieux Impertinent,	
Les Agioteurs,	
L'Amour Charlatan,	
Le Naufrage,	} Comedies,
Danaë,	
Turcaret,	
Crispin Rival,	
Le Jaloux désabusé,	

Les <i>Airs</i> notes des Comedies Françoises , par M. Gillier , in 4 <sup>o</sup> ,	7 liv.
Cantates & Arietes de M. le B. fol.	7 liv. 10 f.
Le quatrième Livre des Motets de M. Cam- pra ,	5 liv.
Le <i>Mercur</i> Galant ,	1 l. 10 f.
Et broché ,	1 l. 5 f.
Recüeil de Pieces en Vers , adressées à S. A. S. Monseigneur le Duc de Vendôme , & plusieurs Essais de Poësies diverses , par Monsieur de Palaprat , 1. vol. in 12.	1 l. 10 f.

*Et toutes les autres Pieces de Theatre , tant  
anciennes que nouvelles.*







